

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
MISSION MINISTÉRIELLE
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 159

EXPERTISE, INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET MÉTÉOROLOGIE

MINISTRE CONCERNÉE : BARBARA POMPILI, MINISTRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Thomas LESUEUR

Commissaire général au développement durable

Responsable du programme n° 159 : Expertise, information géographique et météorologie

Le programme 159 regroupe les subventions pour charges de service public du Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cérema), de l'Institut national pour l'information géographique et forestière (IGN) et de Météo-France, ainsi que les crédits dédiés à la politique d'information géographique. Il porte les moyens de fonctionnement du commissariat général au développement durable (CGDD).

L'action 10 « Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable » rassemble les moyens dédiés au CGDD pour élaborer et mettre en œuvre la transition écologique.

Le CGDD coordonne les dossiers transversaux et porte des projets structurants à forts enjeux politiques au sein du ministère de la transition écologique. Il préside le conseil national de la transition écologique (CNTE), assure le secrétariat du conseil de défense écologique et le suivi des résultats de la convention citoyenne pour le climat. Le CGDD produit l'information statistique dans les domaines de l'environnement, de l'énergie, des transports, du logement et de la construction. Il est chargé des études et analyses économiques et de l'évaluation sur les politiques menées par le ministère. Il contribue à la définition des orientations de la politique nationale de recherche et d'innovation en matière d'environnement, d'aménagement, de transports et d'énergie. Il assure le suivi de la mise en œuvre des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Enfin, il participe à l'information publique environnementale.

Le CGDD s'est en outre vu confier en 2020 plusieurs missions stratégiques : l'observatoire de la rénovation énergétique, France transition écologique (plateforme des aides publiques à la transition énergétique et écologique), le plan services publics écoresponsables ou encore l'observatoire des surcoûts du BTP dans le contexte de la crise liée au virus Covid 19.

Les actions 11, 12 et 13 portent les subventions pour charges de service public (SCSP) du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cérema), de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et de Météo-France, qui interviennent sur des politiques transversales au service de la transition écologique en s'appuyant sur l'expertise scientifique et technique et avec une forte dimension territoriale :

- appui apporté à de nombreuses politiques publiques, nationales et locales, dans une logique de développement durable du territoire et d'adaptation au changement climatique, ainsi que de promotion de modes durables de gestion des territoires ;
- développement de l'expertise, de la connaissance, de méthodologies et de modèles d'analyse et de prévision au bénéfice des décideurs politiques et économiques de tout niveau, ainsi que des particuliers.

L'action 11 du programme 159 porte la SCSP du Cérema. Ce centre de ressources et d'expertise scientifique et technique interdisciplinaire apporte, dans ses différents domaines de compétence, son concours à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques du MTE et du MCTRCT. Il apporte son expertise dans différents domaines techniques à l'État, aux collectivités territoriales et aux acteurs des territoires et les accompagne dans leurs projets. Il développe des méthodes, des indicateurs et des outils intégrés pour le diagnostic territorial, l'évaluation des projets et l'aide à la décision publique.

Le Cérema met en place un processus de programmation visant à associer davantage les collectivités locales, tout en modernisant son organisation et son action au travers de son projet de transformation Cérem'Avenir. Dans ce contexte, les travaux d'élaboration du contrat d'objectifs et de performance (COP) entre l'État et l'établissement débuteront en septembre 2020, et se poursuivront jusqu'au début de l'année 2021. Le Cérema a poursuivi tout au long de l'année 2019 un important travail de finalisation de son projet d'établissement Cérem'avenir approuvé lors du conseil

d'administration du 16 juillet 2020. Cette validation était indispensable au lancement du COP. Les travaux déjà initiés relatifs à l'élaboration du projet stratégique et du contrat d'objectifs et de performance vont à présent se poursuivre et s'intensifier de septembre jusqu'au début de l'année 2021.

Dans le cadre de sa stratégie, sa mission est :

- d'apporter à l'État et aux collectivités territoriales un appui dans la mise en œuvre des politiques publiques nationales et locales du développement durable et de l'aménagement du territoire et dans la réalisation des projets de développement des territoires ;
- de diffuser des connaissances scientifiques et techniques et des savoir-faire au service des territoires ;
- enfin, un établissement qui aura commencé à apporter des contributions reconnues aux évolutions sociétales que la France et l'Europe devront mener dans les prochaines décennies pour faire face aux enjeux du développement durable et réussir leur transition vers une société sobre en ressources, décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable en agissant sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

En outre, cet établissement reconnu pour la qualité de ses recherches et pour son rayonnement national, européen et international apporte des contributions aux évolutions sociétales que la France et l'Europe devront mener dans les prochaines décennies pour faire face aux enjeux du développement durable et réussir leur transition vers une société sobre en ressources, décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable en agissant sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement.

D'ici 2021, le Cérema aspire à être identifié comme un collaborateur majeur de l'Etat, des collectivités territoriales et des autres acteurs des territoires (publics, scientifiques, entreprises et associations) pour la mise en œuvre des politiques publiques d'aménagement et de développement des territoires. Le projet stratégique fixe l'objectif de diminuer de façon limitée la part des activités dans le domaine des infrastructures, tout en conservant dans ce domaine une ambition forte et en mettant l'accent sur les infrastructures existantes. Ce secteur, marqué par des enjeux et des besoins considérables concernant la gestion, l'optimisation et la modernisation du patrimoine d'infrastructures existant mais aussi par une baisse très sensible du développement de nouvelles infrastructures, restera dans les prochaines années un domaine majeur du Cérema.

L'action 12 du programme 159 porte les crédits de la politique publique de l'« information géographique et cartographique ». Elle comprend les moyens consacrés, d'une part, à la définition par l'État de la politique nationale d'information géographique, et d'autre part, à la mise en œuvre de cette politique, principalement assurée par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) via la SCSP.

La politique nationale d'information géographique

Les techniques de l'information géographique permettent de produire, traiter et utiliser des données précisément localisées, et apportent une contribution majeure à l'expertise territoriale, bénéficiant aux services de l'État et aux acteurs publics et privés et aux citoyens. Pour les autorités publiques, l'information géographique accroît la connaissance des territoires et constitue un moyen essentiel d'améliorer la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de leurs politiques.

La directive européenne 2007/2/CE du 14 mars 2007 dite directive INSPIRE impose à ces autorités publiques de rendre leurs données environnementales géographiques accessibles au public en les publiant sur Internet et de partager les données entre elles. Les orientations de la directive INSPIRE structurent la base de la politique nationale de l'information géographique, qui s'attache à permettre la diffusion et la réutilisation des données. Cette politique s'inscrit en outre dans la stratégie gouvernementale d'ouverture et de partage des données publiques (« open data »).

La mise en œuvre de la politique nationale d'information géographique par l'IGN

Engagé dans la démarche "Action publique 2022", l'IGN déploie depuis 2019 une nouvelle organisation qui vise à repositionner l'établissement, notamment en appui aux politiques publiques. L'École nationale des sciences géographiques (ENSG-Géomatique), devenue école-membre de la nouvelle université Gustave Eiffel depuis le 1er janvier 2020, participe à cette évolution.

Aujourd'hui, le contrat d'objectifs et de performance 2020-2024 élaboré entre l'IGN et les co-tutelles (ministère de la transition écologique et ministère de l'agriculture et de l'alimentation) est en cours de signature et fixe la feuille de route de l'établissement en appui aux politiques publiques. Dans ce cadre, les productions de données souveraines au profit du ministère des armées et du ministère chargé de l'agriculture et des forêts sont poursuivies.

Des expérimentations ont été menées pour définir les méthodes d'élaboration de nouvelles données en réponse à des besoins de politiques publiques, notamment dans le domaine du suivi de l'artificialisation des sols, de l'évolution de la politique agricole commune, ou des nouveaux modes de transport (véhicules autonomes). L'ensemble des projets intègre la politique d'ouverture des données : la base adresse nationale est disponible sous licence ouverte depuis le 1er janvier 2020.

L'IGN prévoit de s'engager dans la production de données Lidar haute densité sur l'ensemble du territoire. Ces données constitueront un levier de modernisation pour de nombreuses politiques publiques (prévention des risques, forêt, agriculture, urbanisme...).

Les études de définition de la Géoplateforme nationale ont été menées en concertation avec plusieurs partenaires et le développement des fonctions socle de la Géoplateforme nationale est engagé. Ce programme d'espace public permettra d'optimiser la production et la diffusion des données géographiques.

L'action 13 du programme 159 porte la SCSP de Météo-France, établissement dont la mission première est d'assurer la sécurité météorologique des personnes et des biens. Il a vocation à être à la pointe de la recherche et des dernières avancées scientifiques en matière d'observation, de prévision et de climat.

Météo-France fournit des services adaptés aux besoins des pouvoirs publics (notamment en matière de transports, de la sécurité civile, de la prévention des risques naturels, de la défense nationale et de la sécurité nucléaire), de l'aéronautique, des entreprises et du grand public pour leur permettre :

- de gérer les risques en matière de sécurité des personnes et des biens ;
- de mieux organiser et adapter leurs activités, et d'anticiper les impacts du changement climatique.

L'action de Météo-France s'inscrit dans le cadre fixé par le contrat d'objectifs et de performance conclu entre l'établissement et l'État pour la période 2017-2021, dont les principales orientations sont les suivantes :

- mettre la logique de service au cœur des priorités de Météo-France, en adaptant ses actions aux besoins des interlocuteurs, en tournant l'expertise humaine vers l'aide à la décision, et en tirant pleinement parti des opportunités offertes par le numérique ;
- faire progresser la connaissance, l'anticipation et la gestion des risques météorologiques et climatiques, et élargir les domaines thématiques accompagnés par l'action de l'établissement, en s'appuyant sur les activités scientifiques et techniques comme sur les dispositifs de vigilance et de gestion de crise ;
- maintenir au meilleur niveau international la recherche et les infrastructures essentielles de Météo-France en poursuivant notamment les investissements dans les infrastructures nécessaires à la conduite de ses activités scientifiques et opérationnelles ;
- mobiliser les leviers d'efficience permis par les évolutions scientifiques et techniques pour satisfaire des ambitions nouvelles au service de la société, tout en poursuivant une gestion rigoureuse des ressources.

Dans le cadre du programme « Action publique 2022 », Météo-France s'est engagé dans l'élaboration d'un nouveau projet d'établissement, cohérent avec les objectifs définis dans le COP et la trajectoire des moyens financiers et humains. Il s'agit notamment de développer des systèmes experts dans le domaine de la météorologie et du climat permettant d'améliorer le service rendu et de créer de nouveaux services. Plusieurs démarches sont également lancées pour accompagner les changements d'organisation et de méthodes de travail prévus.

Les dépenses prévues à ces titres sont notamment couvertes par une subvention spécifique provenant du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP), visant à mobiliser des technologies innovantes (« machine learning ») pour une meilleure prévision des phénomènes météorologiques et de leurs impacts.

Météo-France a engagé le renouvellement de son supercalculateur, afin de permettre à l'établissement de maintenir son niveau d'excellence scientifique dans les domaines de la prévision du temps et du climat ainsi que ses capacités de coopérations internationales et européennes. La bascule de la production opérationnelle de l'établissement sur ce nouvel équipement est prévue en fin d'année 2020.

Par décret du 15 juillet 2020 relatif aux attributions du ministre de l'économie, des finances et de la relance, le Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire et à l'innovation sociale est passé sous l'autorité du ministère de l'économie, des finances et de la relance (décret n°2020-871). Ainsi, les crédits de l'économie sociale et solidaire font l'objet d'un transfert vers le programme 305 « Stratégie économique et fiscale ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1	Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques
INDICATEUR 1.1	Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques
INDICATEUR 1.2	Financement de l'établissement par des ressources propres
OBJECTIF 2	IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité
INDICATEUR 2.1	Appétence pour les données de l'IGN
OBJECTIF 3	Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques
INDICATEUR 3.1	Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique
OBJECTIF 4	Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique
INDICATEUR 4.1	Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Il est créé un nouvel indicateur intitulé "Contribuer à l'information publique environnementale et sur les thématiques du développement durable" au sein de l'objectif 4, « Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique ». Il vient en substitution de l'indicateur "Nombre d'emplois dans les éco-activités" et vise à mesurer l'intérêt généré par les publications du CGDD.

Il est par ailleurs procédé à la suppression de l'objectif « Cérema : devenir le centre de ressources et d'expertises partagé entre l'État et les collectivités territoriales, en appui aux politiques publiques d'aménagement durable des territoires » et de l'indicateur « Renforcer les relations de partenariat et d'innovation avec les collectivités territoriales ». Cette suppression d'un indicateur obsolète fait suite à l'abandon de la démarche spécifique relative aux "actions de partenariat et d'innovation".

OBJECTIF

1 – Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques

L'objectif n° 1 « Veiller aux retombées collectives des activités techniques, scientifiques et économiques » traduit la capacité des trois opérateurs du programme à valoriser leurs résultats, qu'ils portent sur les activités d'expertise et de recherche ou sur le volet économique.

Cérema (sous-indicateurs 1.1.1 et 1.2.1)

Toutes les missions du Cérema sont orientées vers l'appui aux politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires, champ marqué par des défis de grande ampleur, des mutations en profondeur et des changements de comportements collectifs et individuels. Le renforcement de l'action territoriale du Cérema et l'amplification de ses relations avec les acteurs locaux participera à la nécessaire montée en compétences des collectivités territoriales pour assurer la cohérence de l'action publique.

L'objectif n°1 porte à la fois sur l'excellence de l'expertise, qui traduit la capacité du Cérema à atteindre un niveau de résultat donné, et sur l'efficacité de la gestion, qui traduit sa capacité à atteindre un résultat avec une moindre consommation de moyens. L'objectif poursuivi est d'accroître la valorisation des productions et des connaissances produites vers les partenaires publics et les collectivités territoriales ainsi que le financement de l'opérateur par des ressources propres.

Les deux indicateurs retenus sont essentiellement quantitatifs :

L'indicateur 1.1 mesure la production et la diffusion des connaissances scientifiques et techniques du Cérema vers les acteurs du territoire. Le nombre annuel de publications destinées aux collectivités publiques par agent est un indicateur quantitatif qui permet de mesurer le niveau de diffusion des actions de connaissances et savoir-faire utiles vers les acteurs du territoire, permettant la préparation des décisions publiques, l'élaboration et la réalisation des projets d'aménagement et de développement des territoires. Le Cérema prévoit une augmentation régulière du nombre de ses publications scientifiques et techniques au regard de ses effectifs.

L'indicateur 1.2 mesure la part des ressources propres dans le budget total du Cérema, part que l'établissement s'est donnée l'ambition d'accroître. Il traduit la reconnaissance de l'établissement comme un centre de ressources de

référence par les acteurs locaux, sa capacité à développer des relations de partenariat et à mettre en œuvre un modèle économique soutenable.

IGN (sous-indicateurs 1.1.2 et 1.2.2)

L'IGN assure des missions de production, d'entretien de référentiels de données et de mise en œuvre de services de diffusion ou d'aide à l'utilisation des données, ainsi que des missions de recherche et de développement.

L'action de recherche et de développement de l'IGN est ainsi un facteur clef de succès pour l'institut dans un contexte marqué par la rapidité, l'ampleur et le caractère déterminant des innovations technologiques.

En confortant la position centrale de l'IGN dans la formation en géomatique, en France et à l'international, l'objectif est de placer, via la formation, l'information géographique au service de l'ensemble de la société et à la pointe des connaissances, pour répondre tant aux besoins croissants du monde professionnel, des secteurs publics et privés qu'à la demande sociétale.

Pour ce faire, l'IGN doit garantir, en particulier avec l'action de l'École nationale des sciences géographiques (ENSG – Géomatique), école-membre de l'Université Gustave Eiffel depuis le 1er janvier 2020, un enseignement adapté aux besoins de la profession.

Parallèlement, l'IGN se doit de conduire, au travers de l'ENSG-Géomatique, un projet scientifique visant à dynamiser la recherche française dans le domaine de compétence de l'institut (indicateur 1.1) et garantir le maintien d'une expertise de très haut niveau notamment sur des disciplines rares et nécessaires à la souveraineté nationale (dont géodésie, géolocalisation de précision, photogrammétrie, métrologie tridimensionnelle, cartographie, géovisualisation, inventaire forestier).

L'IGN est financé, d'une part, par des subventions, pour l'essentiel subvention pour charges de service public (SCSP), subventions des collectivités locales, de l'Union européenne, et d'autre part, par des ressources propres, issues du chiffre d'affaires réalisé sur de la vente de données et de la prestation de services (indicateur 1.2).

Météo-France (sous-indicateurs 1.1.3 et 1.2.3)

Cet objectif traduit la capacité de Météo-France à valoriser ses capacités opérationnelles et son potentiel de recherche pour répondre aux attentes du grand public, des services de l'État et de la sphère économique en matière de météorologie et de climat.

D'une part, l'activité de recherche vient en support de l'ensemble des métiers de Météo-France et constitue la source des progrès et des innovations mises en œuvre ultérieurement en matière d'observation, de prévision numérique du temps et du climat.

L'indicateur 1.1 mesure ainsi la production des équipes de recherche et correspond aux normes usuelles de la bibliométrie. Il est un reflet des efforts déployés par Météo-France dans le domaine de la recherche et de l'innovation, dont les travaux nourrissent l'amélioration continue des prestations, répondent aux besoins de compréhension de phénomènes complexes eux-mêmes à l'origine d'événements météorologiques à forts enjeux, et offrent les compétences nécessaires en matière de climat tant en termes de compréhension des climats passés, de projections pour le futur, que d'appui à la puissance publique pour les politiques d'adaptation au changement climatique.

D'autre part, Météo-France valorise ses capacités opérationnelles, ses compétences et les acquis de la recherche en développant des services à destination de ses utilisateurs (tant institutionnels que commerciaux). L'établissement vise à répondre aux besoins de développement des secteurs économiques « météo-sensibles » (maîtrise du risque, optimisation opérationnelle de la gestion des ressources et des impacts sur l'environnement) et à la demande croissante de prestations de plus en plus innovantes.

L'indicateur 1.2 vient traduire les efforts menés par Météo-France pour répondre aux attentes des divers acteurs économiques (adapter les produits, développer des offres – notamment commerciales - compétitives et innovantes) en tenant compte de l'explosion des nouveaux supports de communication (Internet, mobile, autre) qui transforment la structure du marché de l'information. L'indicateur retenu traduit l'adéquation de l'offre de l'établissement aux besoins des acteurs économiques.

INDICATEUR

1.1 – Production et diffusion des connaissances scientifiques et techniques

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de publications destinées aux collectivités publiques par agent du Cérema	Nb	0,53	0,58	0,58	0,58	0,6	0,62
Nombre de publications par chercheur de l'IGN	Nb	1,14*	1,34*	1	1	1	1
Nombre de publications par chercheur de Météo-France	Nb	1,6	1,6	1,5	1,4	1,2	1,5

Précisions méthodologiques

Source des données :

Sous-indicateur 1.1.1

Ce ratio est réalisé à partir de données dont les chiffres clés figurent dans le rapport annuel d'activité présenté au conseil d'administration. Le périmètre de l'indicateur inclut l'ensemble des publications du Cérema.

Le nombre de publications référencées dans le programme d'activités présenté annuellement au Cérema est issu de comptages manuels établis à partir des documents de compte-rendu détaillé du programme d'activité. Le nombre physique d'agents présents au 31/12 de l'année N est obtenu à partir d'une extraction des données du système d'information des ressources humaines.

Sous-indicateur 1.1.2

* valeur actualisée par rapport au RAP 2019 et encore susceptible d'évolution en raison du repérage partiel de l'OST

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) - Observatoire des Sciences et Techniques (OST) (pour le numérateur de l'indicateur).

IGN – Direction Recherche et Enseignement (pour le dénominateur de l'indicateur).

Sous-indicateur 1.1.3

Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES-OST).

Météo-France (Centre national de recherches météorologiques).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.1.1

Numérateur : nombre de publications référencées dans le programme d'activité présenté annuellement au conseil d'administration.

= nombre d'éditions, guides, plaquettes et articles, nombre de notes méthodologiques, nombre de rapports d'expertises ou d'études ou de thèses, nombre de communications écrites lors de colloques et conférences nationales ou internationales.

Dénominateur : nombre de personnes physiques présentes au 31 décembre de l'année considérée (toutes catégories).

Sous-indicateur 1.1.2

Numérateur : nombre de publications année N-1

Le nombre de publications correspond au nombre de documents publiés repérés par l'OST pour l'établissement IGN. L'indicateur de l'année N est calculé sur la base du nombre de publications de l'année N-1 (en raison de la procédure de repérage de l'OST).

Dénominateur : nombre de chercheurs année N-1

Sont considérés comme chercheurs publiant, les agents IGN qui sont titulaires d'un doctorat et qui sont chercheurs statutaires ou ingénieurs-docteurs sur un poste de chercheur ou d'enseignant-chercheur. Le nombre de chercheurs est compté sur la base du temps effectif d'activité consacré à la recherche. Un chercheur à temps partiel ne comptabilisera que la quotité du temps consacré à l'activité de recherche.

Sous-indicateur 1.1.3

Numérateur : seules sont retenues les publications dans des revues scientifiques de rang A, d'impact au sens de l'ISI web supérieur à 1. Il s'agit de revues qui se situent au meilleur niveau international et qui disposent d'un comité de lecture qui sélectionne les articles dont la publication est proposée par leurs auteurs. Toutes les publications de ce type signées ou cosignées par Météo-France sont comptabilisées (compte de présence).

Dénominateur : les chercheurs pris en compte sont ceux qui font l'objet d'une évaluation de type recherche, présents au sein de Météo-France et dans le laboratoire en cotutelle Météo-France-CNRS.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1.1.1

L'indicateur rend compte d'une part importante des activités d'expertise et d'étude du Cérema, et de son positionnement progressif en tant que centre de ressources et d'expertises partagé entre l'État et les collectivités territoriales en appui aux politiques publiques d'aménagement durable des territoires.

La cible visée correspond à un objectif ambitieux de développement des activités se concrétisant par des publications de natures diverses (éditions, guides, plaquettes, articles, notes méthodologiques, rapports d'expertises, d'études, de thèses, communications écrites lors de colloques et conférences nationales ou internationales) ce qui constitue la richesse de production de l'établissement Cérema. Elles reflètent la diversité et l'importance de la production du Cérema.

Le recensement des publications est dépendant de la saisie des références par les auteurs, ce qui peut présenter une limite à l'exhaustivité. Le dénombrement des différents types de publication sera progressivement automatisé dans le cadre des fonctionnalités offertes par les systèmes d'information. La mise en ligne d'un nouveau portail documentaire à l'horizon 2021 devrait aussi améliorer le référencement des publications du Cérema et contribuer à l'atteinte des cibles 2021 et 2023 présentées ci-dessus.

Les principaux leviers d'action pour la réalisation de l'objectif visé consistent à mettre en œuvre d'une part, une politique de capitalisation de la production avec des actions de valorisation des auteurs et, d'autre part, de développer les coopérations avec les associations de collectivités territoriales, les élus et les décideurs pour accroître la visibilité de sa production de contenu.

Sous-indicateur 1.1.2

Le ratio publications/chercheurs montre que les unités ou laboratoires de recherche de l'IGN maintiennent un niveau de productivité scientifique du même ordre de grandeur que les laboratoires universitaires sachant que les missions de valorisation et d'expertise sont plus fortes dans un établissement de recherche finalisé que dans un environnement académique.

Il faut toutefois se garder de comparaisons quantitatives fines, compte tenu des grandes différences existant d'une discipline à l'autre, ainsi que des autres productions demandées à ces services. Il faut aussi tenir compte des fluctuations interannuelles liées :

- à la maturité des actions de recherche ;
- au délai d'au moins un an de l'impact des variations du nombre de chercheurs sur le nombre de publications ;
- au petit nombre de publications impliquées qui introduit des hétérogénéités de comptage malgré une production homogène du fait des délais très variables par éditeur entre le dépôt des articles et leur parution officielle.

Le résultat attendu est d'environ une publication par an et par chercheur (ou assimilé) en moyenne. Son augmentation n'est pas visée car ce serait au détriment d'autres activités importantes pour l'établissement (enseignement, expertise, transfert, etc.). L'IGN veille à sa stabilité car le ratio actuel est déjà fort pour un établissement qui réalise principalement des recherches finalisées. En effet, les publications ne sont pas les seules productions des chercheurs, qui contribuent également à des projets de recherche, à des développements de prototypes recherche, ou à de la valorisation. Quand le nombre de publications est plus bas, cela signifie qu'ils ont davantage œuvré aux processus de recherche et d'innovation, ce qui répond à ses missions en la matière. C'est pourquoi la cible doit rester supérieure mais proche de 1.

Sous-indicateur 1.1.3

La valeur cible de 1,5 publication par chercheur de Météo-France et par an représente un bon compromis entre la production scientifique brute et les importants travaux de transfert à l'opérationnel indispensables pour atteindre les objectifs finalisés du contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2017 – 2021.

Le nombre de publications dépend notamment de la puissance de calcul disponible pour les travaux de recherche qui est contrainte, d'une part, par la puissance totale de l'infrastructure de calcul et, d'autre part, par l'utilisation de celle-ci pour les activités opérationnelles.

Or, la bascule de la production opérationnelle sur le nouveau supercalculateur (avec un gain de puissance qui devrait atteindre un facteur 5,45) a été reportée en raison de la crise sanitaire. Elle est désormais programmée pour le mois de novembre 2020.

Le confinement a en outre empêché de nombreux chercheurs post-docs et doctorants d'accéder à leurs données et aux moyens de calcul intensif. Leurs travaux de recherche ont donc été considérablement retardés et les publications d'articles prévues en 2020 et 2021 seront différées notablement.

En conséquence, la valeur de l'indicateur a été réactualisée à la baisse en 2020 et 2021.

INDICATEUR

1.2 – Financement de l'établissement par des ressources propres

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Pourcentage de ressources propres dans le budget du Cérema	%	13,1	13,1	14,3	11,9	16	18
Pourcentage de ressources propres dans le budget de l'IGN	%	34,2	36,5	38,5	36,5	34,5	33,6
Pourcentage de ressources propres dans le budget de Météo-France	%	9,7	10,2	10,5	10	10,5	10,5

Précisions méthodologiques

Source des données :

Cérema 1.2.1

Le résultat de l'indicateur est obtenu à partir des données qui sont issues du compte financier de l'établissement, adopté en conseil d'administration, et de son exécution budgétaire.

IGN 1.2.2

La collecte de données s'effectue sur la base du tableau des autorisations budgétaires présenté pour vote lors de l'approbation du compte financier par le conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 2014 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable (GBCP). Ces données présentées sous forme d'état budgétaire (tableau des autorisations budgétaires) conforme au recueil des règles budgétaires des organismes (RRBO) sont issues du progiciel de gestion SAP.

Météo-France 1.2.3

Les données sont issues du compte financier de l'établissement et de son exécution budgétaire (tableau des autorisations budgétaires).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1.2.1

Le ratio de ressources propres permet de rapporter le montant des ressources propres au budget total de l'établissement.

L'indicateur est calculé par le ratio suivant :

- Numérateur : ressources du plan d'affaires (recettes globalisées et fléchées, hors subventions publiques de l'État, hors ressources fiscales et hors remboursement de charges et loyers) ;
- Dénominateur : ensemble des recettes de l'établissement, y compris subvention pour charges de service public (SCSP).

La méthode de calcul du taux de ressources propres a évolué comparé aux années précédentes et est exprimée sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire et non plus en comptabilité générale.

Sous-indicateur 1.2.2

Le taux obtenu pour déterminer l'indicateur résulte d'un calcul de pourcentage qui repose sur le niveau de recettes encaissées (hors dotation d'investissement) au cours de l'exercice budgétaire. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué par l'ensemble des ressources propres de l'IGN c'est-à-dire les recettes issues des grands projets et du chiffre d'affaires exclusivement.
- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement y compris la subvention pour charge de service public (SCSP). Le calcul du taux de ressources propres est exprimé sur la base des recettes encaissées en comptabilité budgétaire.

Sous-indicateur 1.2.3

Les données sont issues du compte financier de l'établissement et de son exécution budgétaire (tableau des autorisations budgétaires). Le pourcentage repose sur le niveau de recettes encaissées au cours de l'exercice budgétaire n-1. Ce calcul se décompose de la façon suivante :

- Numérateur : il est constitué des recettes commerciales et autres recettes ;
- Dénominateur : il est constitué par l'ensemble des recettes de l'établissement, y compris la subvention pour charge de service public (SCSP) et les ressources fiscales sur l'année considérée.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 1.2.1

La part des ressources propres de l'établissement est en croissance depuis 2014.

Le Cérema a fortement accru ses relations avec les collectivités territoriales, tout en conservant un lien étroit avec les services de l'État. Il a pris en compte les attentes des collectivités en amont de l'élaboration de son programme annuel d'activité et renforcé les travaux réalisés avec les associations de collectivités et d'élus.

La mise en œuvre du plan d'affaires du Cérema et le plan de transformation de l'établissement contribuent à améliorer la visibilité de ses principales offres à destination des collectivités locales et à accroître et diversifier ses ressources propres.

La prévision 2020 est revue à la baisse du fait de l'impact de la crise sanitaire liée à la Covid-19 sur les recettes propres du Cérema.

Sur la période 2021-2023, le Cerema continue de tabler sur une hausse ambitieuse de ses ressources propres. Le dénominateur est toutefois affecté par des variations liées aux recettes exceptionnelles procurées par le FTAP et le FAIRH, ces financements devant s'achever en 2022, ainsi que par la baisse de la SCSP.

Sous-indicateur 1.2.2

La prévision 2020 est revue à la baisse du fait de l'impact de la crise sanitaire sur le chiffre d'affaires de l'IGN (diminution de plusieurs millions d'euros), en particulier sur l'activité Grand Public mais également sur le chiffre d'affaires du marché professionnel. Pour les années suivantes, la cible de l'indicateur est également orientée à la baisse sous l'effet du passage à la gratuité totale des données publiques au 1er janvier 2022 et de la stratégie de développement de l'appui aux politiques publiques de l'IGN (en cohérence avec son projet d'établissement) qui conduit à percevoir davantage de subventions des partenaires publics de l'établissement, subventions qui ne sont pas prises en compte dans les ressources propres.

Sous-indicateur 1.2.3

Cet indicateur reflète la capacité de l'établissement à développer, diversifier et commercialiser ses produits et ses services, mais également sa faculté à valoriser les espaces publicitaires de son site internet et de ses applications mobiles.

Les exigences des clients amènent en effet l'établissement à améliorer en permanence les solutions qui leur sont proposées. Dans le domaine commercial, Météo-France maintient son ambition tant sur le plan qualitatif (décliner son savoir-faire de manière de plus en plus personnalisée pour les différents secteurs d'activité, et renforcer l'accompagnement de ses clients professionnels face à l'aléa météorologique et à l'évolution du climat) que sur le plan quantitatif (augmentation attendue de son chiffre d'affaires, en particulier pour les clients professionnels).

Dans la mesure où son évolution dépend d'un certain nombre de facteurs externes (pression concurrentielle, évolution des modes de consommation de l'information météorologique...), cet indicateur ne peut cependant illustrer sans ces éléments de contexte la performance de l'établissement dans son action commerciale et dans son activité opérationnelle.

Le contexte lié à la Covid-19 est d'ailleurs particulièrement impactant pour les recettes publicitaires (internet et mobiles), le Kiosque et les ventes relevant du secteur professionnel qui devraient ainsi subir une baisse significative

par rapport à l'objectif. C'est pourquoi le taux actualisé de l'indicateur pour 2020 se situe en dessous de la cible. Pour 2021, compte-tenu des incertitudes sur la reprise de l'activité économique post-covid, il a été jugé raisonnable de ne pas modifier la cible de l'indicateur fixée à 10,5 %.

Pour 2023, l'hypothèse d'une stabilité est également retenue à ce stade.

OBJECTIF

2 – IGN : élaborer une description du territoire faisant autorité

Avec le référentiel à grande échelle (RGE), ses autres bases de données (BD) numériques et sa couverture de cartes papier, l'IGN entretient une description de la surface du sol et de son occupation sur l'ensemble du territoire national, sans préjudice des compétences et des attributions des collectivités d'outre-mer. Cette description se distingue par sa qualité maîtrisée, l'étendue de son contenu, l'équité de traitement des territoires en regard des spécificités en matière de compétences, et sa cohérence géométrique. Grâce à la qualité de cette description, certains éléments servent de support à la réglementation, telle celle relative à l'inventaire forestier national.

Cette description doit permettre de préparer, de mettre en œuvre, de porter à connaissance et d'évaluer les décisions publiques, en particulier aux échelles départementales et régionales. Pour répondre aux exigences croissantes dans ces domaines, l'institut améliorera dans les années à venir la diversité thématique, la précision géométrique et l'actualité de ses bases de données. En partenariat avec les autorités responsables concernées, l'IGN enrichira également ses référentiels qui devront intégrer une représentation des délimitations. En effet, ces dernières régissent les usages de l'espace selon des règles qui font autorité.

En intégrant ces nouvelles informations dans l'infrastructure nationale de données du Géoportail, l'enjeu est de disposer d'une compréhension du territoire dans toutes ses dimensions, à travers une description qui, d'une part, puisse être interrogée en combinant de façon assez directe toutes les informations utiles, et qui, d'autre part, fasse autorité en s'imposant comme une référence unique et pérenne grâce à la richesse, l'exhaustivité, la qualité maîtrisée et l'origine publique de son contenu.

L'indicateur 2.1 mesure donc la qualité des données de l'IGN au travers de l'usage qui en est fait via le Géoportail.

INDICATEUR

2.1 – Appétence pour les données de l'IGN

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Volume de données consultées en ligne ou téléchargées via l'écosystème du Géoportail	Téraoctet (To)	1025,7	1003,1	1 300	1 100	1 200	1 600

Précisions méthodologiques

Source des données :

Outils statistiques liés à l'infrastructure Géoportail comptabilisant précisément les données géographiques consultées ou téléchargées.

Mode de calcul :

Cet indicateur est annuel et se base sur la mesure des données de consultation du Géoportail.

Il est mesuré en téra octets (To) et concerne plusieurs éléments additionnés sur les données géographiques mises à disposition par l'IGN via l'environnement Géoportail. Cette fréquentation additionne :

- le volume de données diffusées via la consultation directe du site internet www.geoportail.gouv.fr ;
- la consultation indirecte via des sites tiers utilisant les flux du Géoportail, directement ou via l'API (Application Programming Interface) ;
- le volume des données téléchargées depuis l'espace professionnel (site internet IGN) via les pré-paquets.

Cet indicateur peut prendre en compte, au fur et à mesure de l'ouverture (déploiement), de nouveaux vecteurs de diffusion ou de consultation utilisant l'infrastructure du Géoportail.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'indicateur reflète l'efficacité de l'IGN dans la diffusion d'information géographique en mesurant par le volume d'activité de l'environnement Géoportail la consultation effective de ces données par l'ensemble des utilisateurs. L'optimisation de cet indicateur est liée à la mise en place des actions suivantes :

- une politique de communication ciblée ;
- une politique de développement de l'usage des flux ;
- une politique de diversification des données diffusées en partenariat ;
- une politique de diffusion progressive en open data ;
- le développement de l'écosystème Géoportail par de nouveaux services adaptés à certains métiers (urbanisme, imagerie satellitaire...) ;
- la transformation du Géoportail en Géoplateforme.

Avec la transformation progressive de l'infrastructure du Géoportail en Géoplateforme, programmée sur la période s'étendant sur 2020 – 2023, de nouveaux axes d'usages apparaîtront notamment grâce à :

- la possibilité de rationaliser les infrastructures de données géographiques et l'ouverture de l'entrepôt au chargement de données par des partenaires qui faciliteront les croisements avec les données de l'IGN ;
- l'entretien collaboratif de données partagées en ligne ;
- la possibilité offerte de développer et d'héberger des services applicatifs ;
- la mise en place de communautés d'usage.

La prévision d'augmentation du volume de données (consultées et téléchargées) pour l'année 2020 est reconsidérée à la hausse, avec +100 To par rapport à ce qui a été mesuré pour l'année 2019. La fin de la migration de l'infrastructure du Géoportail aurait dû permettre une reprise plus significative de la tendance haussière constatée ces dernières années. Cependant, l'année 2020 connaît encore quelques instabilités qui sont en cours de traitement. Par ailleurs, elle est marquée par la finalisation de la mise à niveau de l'écosystème qui s'appuie sur cette infrastructure afin que les géoservices soient pleinement nominaux. En outre, la crise sanitaire a un impact sur l'activité de certains usagers. Il est difficile de prévoir le niveau de cet impact dans l'immédiat. Il est estimé que le confinement va limiter la croissance des usages en 2020. En 2021, la valeur de l'indicateur va continuer de croître sur un rythme ralenti car le confinement lié à la covid-19 va aussi entraîner un glissement du calendrier de mise à jour des données et de production de nouvelles couches d'information. À partir de 2022, le passage de l'ensemble des données en open data, la diffusion de nouvelles données détaillées (Plan de corps de rue simplifié, Lidar), et la disponibilité des premières briques de la nouvelle infrastructure constituant la Géoplateforme vont à nouveau entraîner une croissance plus conséquente des usages.

OBJECTIF

3 – Météo-France : disposer d'un système performant de prévision météorologique et d'avertissement des risques météorologiques

La réalisation de cet objectif mobilise largement l'ensemble des moyens et des compétences que Météo-France consacre non seulement aux prestations opérationnelles, mais également à la recherche, au développement et à l'innovation. Cela nécessite l'intégration des compétences et des métiers de la météorologie (observation, climatologie, prévision proprement dite, conseil d'aide à la décision, etc.), avec une contribution de l'expertise humaine qui est indispensable à l'interprétation des résultats des modèles numériques et à la prise en compte des particularités géographiques et climatologiques locales.

Plusieurs activités menées dans le cadre du programme contribuent directement à cet objectif, notamment l'amélioration des capacités d'observation et de calcul ainsi que le développement des modèles de prévision numérique et des systèmes de production qui permettent aux prévisionnistes de formaliser et de partager leur

expertise. Les actions de modernisation du management et de gestion des ressources, comme la démarche qualité, la formation et la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences y contribuent également.

Deux sous-indicateurs traduisent directement la performance atteinte en distinguant :

- la pertinence des productions d'avertissement et de sécurité destinées à la fois aux pouvoirs publics et au public (sous-indicateur 3.1.1) ;
- la qualité intrinsèque de la prévision numérique (sous-indicateur 3.1.2), déterminante pour l'ensemble des prestations de prévision, quels que soient les utilisateurs visés.

INDICATEUR

3.1 – Performance des modèles de prévision numérique du temps et de la procédure de vigilance météorologique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Pourcentage d'évènements détectés avec une anticipation supérieure à 3 heures	%	90	95	>86	>86	>86	>87
Fiabilité de la prévision numérique du modèle à maille fine AROME (modifié)	%	79,3	80,9	>79	>79,5	>80	En cours de définition avec nouvelles sources PEAROME

Précisions méthodologiques

Source des données :

Sous-indicateur 3.1.1 :

Les résultats sont validés par le comité national de suivi de la vigilance.

Sous-indicateur 3.1.2 :

Résultat basé sur une combinaison d'indicateurs publiés dans des revues internationales et agréé par les groupes d'experts de l'OMM compétents en matière d'intercomparaison de modèles

Mode de calcul :

Sous-indicateur 3.1.1 :

La pertinence d'une mise en vigilance est appréciée à partir de plusieurs critères : l'occurrence effective de l'événement météorologique, l'estimation correcte de son intensité, sa bonne anticipation sur les zones concernées, ainsi que la précision de sa localisation géographique et temporelle.

Ces éléments sont analysés conjointement par Météo-France et par ses partenaires de la procédure de vigilance météorologique : la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises et les services en charge des transports, de l'environnement, de la santé et de l'hydro-océanographie. L'indicateur est calculé ici en tenant compte des événements détectés avec une anticipation supérieure à trois heures. Ce délai est celui que la sécurité civile considère comme minimum pour pouvoir mobiliser ses moyens de façon efficace.

L'indicateur porte sur les phénomènes météorologiques suivants de la procédure de vigilance : « orages », « pluie-inondation », « vent violent », « neige-verglas ». Les épisodes de canicule grand froid et avalanches sont évalués de façon distincte dans le cadre du Groupe interministériel de suivi de la vigilance météorologique.

Sous-indicateur 3.1.2 :

Cet indicateur exprimé en pourcentage mesure la concordance entre les mesures réalisées par des stations automatiques au sol et la prévision numérique à échelle fine Arome de courte échéance (forcée par Arpège) à proximité de ces stations. Il tient compte de l'occurrence de quatre types de conditions météorologiques (rafales d'au moins 40 km/h, cumul de pluie sur 6h d'au moins 0,5mm, 2mm, et 5mm) et sur quatre échéances de prévision (6h, 12h, 18h, 24h).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 3.1.1

Cet indicateur concerne chacune des sept directions interrégionales de Météo-France ; la performance du dispositif de vigilance étant suivie au niveau de chacune d'entre elles par le Groupe interministériel de suivi de la vigilance météorologique.

Chaque année, la valeur de cet indicateur dépasse la cible (>86 %) définie par le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2017-2021 de Météo-France. Les variations interannuelles de cet indicateur doivent néanmoins être analysées avec prudence ; une éventuelle dégradation ponctuelle pouvant être liée à la nature ou au nombre de phénomènes rencontrés durant l'année

Pour être utile, le dispositif de vigilance doit permettre d'anticiper les événements dangereux tout en limitant autant que possible les fausses alarmes et l'absence de détections. On constate depuis 2017 une amélioration significative de ce taux d'anticipation. Mais celle-ci reste difficile à garantir ; le risque étant d'augmenter le taux de fausses alarmes, surtout pour des années riches en événements à prévisibilité limitée à l'échelle départementale (orages notamment).

L'objectif pour 2023 est de faire progresser le taux d'événements détectés avec une anticipation supérieure à 3 heures, délai nécessaire pour mobiliser efficacement les moyens de la sécurité civile.

Sous-indicateur 3.1.2

La prévision météorologique repose sur une chaîne complète de moyens techniques et humains. L'indicateur porte sur la performance de la prévision numérique qui est l'un des éléments clés de cette chaîne. Il concerne le modèle Arome qui est le modèle à échelle fine déployé en métropole afin d'améliorer la prévision à courte échéance des phénomènes de petite échelle.

La progression de cet indicateur de performance devrait se poursuivre en 2020 grâce à plusieurs améliorations apportées au modèle coupleur (Arpege), à l'assimilation de nouvelles données (introduction de données radar européennes) ainsi qu'à l'augmentation des capacités de calcul (à hauteur d'un facteur 5,45) liée au renouvellement du supercalculateur. Cette évolution pourrait cependant être compromise par la crise sanitaire et son impact sur le réseau d'observation (et notamment la baisse spectaculaire des données provenant des avions commerciaux).

Pour 2023, cet indicateur pourra être enrichi avec l'introduction de nouvelles variables, en plus du vent et des précipitations (seuils de nébulosité ou de températures par exemple). La prise en compte de la version probabiliste du modèle Arome, PEAROME, est également en cours d'étude.

OBJECTIF

4 – Mobiliser les pouvoirs publics et la société civile en faveur de la transition écologique

L'accès des citoyens à l'information environnementale constitue un droit, reconnu notamment par la convention d'Aarhus. Plus généralement, l'information environnementale est devenue un outil essentiel pour la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques en matière environnementale. Son essor constitue une condition indispensable à la participation des citoyens à la gestion de l'environnement. La mise à disposition d'une information précise et pertinente ainsi que des explications qui permettent de la comprendre est en effet de plus en plus considérée comme un outil indispensable permettant aux citoyens et la société civile en général (entreprises, consommateurs, associations, syndicats) de connaître leur environnement, d'orienter leurs décisions ayant un impact sur l'environnement et d'intervenir dans l'orientation des politiques publiques. L'accès à une information fiable, indépendante, est un pré-requis à un équilibre entre les pressions agissant sur l'environnement et les mesures prises pour y répondre.

Grâce à son positionnement transversal, le CGDD contribue à donner une perspective globale à l'action du ministère de la transition écologique. Il pilote notamment le dialogue environnemental sur les choix et priorités politiques à travers le conseil national de la transition écologique. Il assure le secrétariat du conseil de défense écologique.

Il est chargé, en lien avec le secrétariat général en appui aux directions régionales du ministère, de la supervision générale des données sur le logement, l'énergie, les transports, l'environnement ainsi que de l'évaluation et de la mobilisation des moyens nécessaires pour le développement de la mise à disposition de ces données.

Il élabore et diffuse de nombreuses publications, dans deux grandes familles de collection : Datalab, pour faire état des connaissances à un instant donné (données et chiffres-clés) et Théma, pour rendre compte de travaux d'études et d'expertise. Pour réaliser l'ensemble de ces missions éditoriales, le commissariat général au développement durable, dont l'organisation a été adaptée en 2019, s'appuie sur la sous-direction de la stratégie éditoriale et de la diffusion. Elle propose et met en œuvre la stratégie éditoriale du commissariat, en assurant la programmation, la coordination éditoriale et le suivi des productions, ainsi que leur réalisation numérique, leur diffusion et leur valorisation. Elle contribue à l'information publique environnementale et s'inscrit dans un contexte d'action marqué notamment par la transition numérique, l'ouverture des données et le rôle croissant de la société civile.

L'indicateur retenu pour apprécier la contribution à l'information publique environnementale et sur les thématiques du développement durable, du point de vue du citoyen, est le nombre de pages vues sur les sites web gérés par le CGDD concourant à cette information.

INDICATEUR

4.1 – Contribuer à l'information publique relative à l'environnement et au développement durable

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Consultation des pages sur les sites du CGDD (en nombre de pages vues)	Nb	Non déterminé	2 085 916	2 300 000	2 900 000	3 200 000	3 850 000

Précisions méthodologiques

Source des données :

Collecte des données par la SDESD sur les sites d'information du CGDD :

Statistiques : www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr

Rapport sur l'état de l'environnement (REE) : ree.developpement-durable.gouv.fr

Agenda 2030 / objectifs de développement durable (ODD) : www.agenda-2030.fr/

Système d'information du développement durable et de l'environnement : www.side.developpement-durable.gouv.fr/

Mode de calcul :

Nombre de pages vues par les utilisateurs (hors robot et hors interne ministère)

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les prévisions pour 2020 s'appuient sur la prolongation des tendances de fréquentation du début de l'année 2020, de janvier à juillet. Elles sont marquées par une baisse de l'audience du site statistique, probablement en raison de la crise sanitaire qui a conduit à annuler certaines publications. En revanche, l'audience du site sur le rapport sur l'état de l'environnement, lancé en septembre 2019, continue à progresser.

Pour établir une cible en 2023, une progression annuelle continue de 10 % par an a été retenue. L'ouverture programmée d'un nouveau site web regroupant des sites existants pourrait cependant affecter cette cible.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	10 555 820	4 800 000	15 355 820	0
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	191 068 736	0	191 068 736	0
12 – Information géographique et cartographique	89 199 494	0	89 199 494	0
13 – Météorologie	185 055 482	0	185 055 482	0
Total	475 879 532	4 800 000	480 679 532	0

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	10 555 820	4 800 000	15 355 820	0
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	191 068 736	0	191 068 736	0
12 – Information géographique et cartographique	89 199 494	0	89 199 494	0
13 – Météorologie	185 055 482	0	185 055 482	0
Total	475 879 532	4 800 000	480 679 532	0

Expertise information géographique et météorologie

Programme n° 159 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)**2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	9 015 405	4 861 464	13 876 869	60 000
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	195 632 326	0	195 632 326	0
12 – Information géographique et cartographique	88 053 836	47 000	88 100 836	0
13 – Météorologie	189 754 162	0	189 754 162	0
14 – Economie sociale et solidaire	300 000	18 852 180	19 152 180	0
Total	482 755 729	23 760 644	506 516 373	60 000

2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	9 015 405	4 861 464	13 876 869	60 000
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	195 632 326	0	195 632 326	0
12 – Information géographique et cartographique	88 032 836	68 000	88 100 836	0
13 – Météorologie	189 754 162	0	189 754 162	0
14 – Economie sociale et solidaire	300 000	18 852 180	19 152 180	0
Total	482 734 729	23 781 644	506 516 373	60 000

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	482 755 729	475 879 532	0	482 734 729	475 879 532	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	9 511 356	10 319 820	0	9 490 356	10 319 820	0
Subventions pour charges de service public	473 244 373	465 559 712	0	473 244 373	465 559 712	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	23 760 644	4 800 000	0	23 781 644	4 800 000	0
Transferts aux autres collectivités	23 760 644	4 800 000	0	23 781 644	4 800 000	0
Total	506 516 373	480 679 532	0	506 516 373	480 679 532	0

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	0	15 355 820	15 355 820	0	15 355 820	15 355 820
11 – Etudes et expertise en matière de développement durable	0	191 068 736	191 068 736	0	191 068 736	191 068 736
12 – Information géographique et cartographique	0	89 199 494	89 199 494	0	89 199 494	89 199 494
13 – Météorologie	0	185 055 482	185 055 482	0	185 055 482	185 055 482
Total	0	480 679 532	480 679 532	0	480 679 532	480 679 532

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

L'action 14 "Economie sociale et solidaire" fait l'objet d'un transfert vers le programme 305 "Stratégie économique et fiscale", l'économie sociale et solidaire relevant dorénavant du champ d'attribution du ministère de l'économie, des finances et de la relance.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Impact des modifications de maquette sur les crédits LFI 2020	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Précisions sur l'évolution de maquette
LFI 2020 en périmètre 2020	+506 516 373	+506 516 373	
Entrée dans le périmètre du programme 159			
Sortie du périmètre du programme 159	-19 152 180	-19 152 180	
<i>vers 305 / Stratégies économiques</i>	-19 152 180	-19 152 180	<i>Vers action 04 Economie sociale, solidaire et responsable</i>
LFI 2020 en périmètre 2021	+487 364 193	+487 364 193	

TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants					-19 152 180	-19 152 180	-19 152 180	-19 152 180
Transfert HT2 économie sociale et solidaire	► 305				-19 152 180	-19 152 180	-19 152 180	-19 152 180

MESURES DE PÉRIMÈTRE

L'économie sociale et solidaire relevant des attributions du ministère de l'économie des finances et de la relance, les crédits de l'action 14 seront désormais portés par le programme 305 "Stratégie économique et fiscale".

DÉPENSES PLURIANNUELLES

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

GÉOPORTAIL

Le Géoportail est un outil-clé qui permet aux citoyens, développeurs et décideurs d'avoir accès à des informations géographiques fiables pour comprendre les territoires, mettre en oeuvre les politiques publiques, accompagner la dématérialisation de l'administration et l'économie numérique et informer les citoyens.

Le Géoportail est accessible via le site de consultation <https://www.geoportail.gouv.fr> et présente une offre de service à destination des services publics ainsi que des interfaces de programmation (API) pour les développeurs. Il contribue à la mise en oeuvre de la loi sur le service public de la donnée et à la directive européenne visant à construire une infrastructure d'information géographique dans la communauté européenne pour favoriser la protection de l'environnement (directive INSPIRE).

Le pilotage du projet est assuré par l'IGN, Institut national de l'information géographique et forestière.

Année de lancement du projet	2015
Financement	IGN et PIA
Zone fonctionnelle principale	Information géographique

COÛT ET DURÉE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Prévision		2021 Prévision		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,40	1,40	0,90	0,90	1,10	1,10	2,20	2,20	2,40	2,40	8,00	8,00
Titre 2	4,00	4,00	0,70	0,70	1,60	1,60	1,60	1,60	0,00	0,00	7,90	7,90
Total	5,40	5,40	1,60	1,60	2,70	2,70	3,80	3,80	2,40	2,40	15,90	15,90

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	14,13	15,90	+12,57
Durée totale en mois	41	67	+63,41

L'évolution affichée de la durée totale en mois (63,4 %) n'est qu'en partie représentative du décalage réel de planning du projet Géoportail. Lors de l'actualisation de la fiche de suivi budgétaire en janvier 2019 dans le cadre du Panorama des grands projets SI de l'Etat, une correction a été effectuée afin de calculer l'évolution de la durée totale du projet en mois par rapport au début du projet Géoportail (juin 2015) et non plus par rapport à la date de validation du projet (juin 2016). Cette évolution est calculée par rapport au projet initial.

Ainsi, la date de fin de projet a été reportée à décembre 2020 lors de la mise à jour du Panorama des Grands Projets SI de l'Etat de novembre 2019. L'infrastructure Géoportail hébergée sur "Oshimae" est cependant d'ores et déjà aujourd'hui opérationnelle.

En revanche, le projet ayant évolué depuis son lancement, des développements interviendront ultérieurement dans le cadre d'une nouvelle offre de service permettant à des tiers de charger leurs données dans l'infrastructure Géoportail. Ce développement de l'offre de service ainsi que le décalage de la migration de l'infrastructure Géoportail expliquent la hausse des coûts du projet.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	1,70	1,33	-21,85
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,09	
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	8,88	4,66	-47,47
Délai de retour en années	7	0	-100,00

L'évaluation des gains est réalisée sur les deux années les plus représentatives, à savoir la moyenne des coûts sur les années 2022 et 2023, à la fois sur les gains SI (écart entre les coûts de fonctionnement cibles et existants) et les gains métiers (augmentation de recettes).

Le délai de retour en années n'apparaît pas comme un indicateur pertinent. En effet, sur le seul périmètre de l'IGN, le coût excède le gain total. Il s'agit de développer un service au bénéfice des citoyens, développeurs et décideurs. L'objectif est d'offrir un accès à des informations géographiques fiables pour comprendre les territoires, définir les politiques publiques, développer la dématérialisation de l'administration, l'information des citoyens et l'économie numérique.

Migration du Géoportail

Les vérifications d'aptitude des principaux services de l'infrastructure du Géoportail ont été prononcées.

Sur la base de l'audit de sécurisation du Géoportail, la Direction du Numérique (DINUM) a confirmé la nécessité de lancer une migration du Géoportail vers un espace de stockage virtuel accessible au grand public. L'option qui sera retenue s'intégrera dans l'offre de cloud public portée par l'UGAP. Actuellement, une phase d'étude est en cours de finalisation. Il est prévu que le financement soit assuré conjointement par le MTE (3 M€ au PLF 2021) et l'IGN (1,5 M€). Le coût estimé du projet d'avril 2020 ne tient pas compte de ces besoins complémentaires. Il ne sera pas modifié pour tenir compte de cette migration qui est en dehors du périmètre initial du projet.

L'opération de migration sera suivie dans le cadre du projet Géoplateforme qui fera l'objet d'une demande d'avis conforme auprès de la DINUM (Article 3) et qui sera suivi à ce titre dans le cadre des grands projets.

La mise en œuvre des recommandations de la Dinum s'est traduite par plusieurs actions côté IGN notamment au niveau du pilotage du projet et par le lancement d'un plan de sécurisation avec la société Thales Services.

Ce plan vise, d'une part, à réduire les incidents au niveau applicatif et, d'autre part, à améliorer les processus d'exploitation en cas de survenance d'un incident. Le plan de sécurisation concernant OSHIMAE sera lancé lorsque la cible d'hébergement sera connue.

Offre de service (Entrepôt V2) permettant à des tiers de charger leurs données dans l'infrastructure Géoportail.

Compte tenu des constats réalisés dans le cadre de l'audit de sécurisation du Géoportail, la décision de commande de cette prestation est reportée après la mise à disposition de la cible d'hébergement pour la Géoplateforme. Un changement de stratégie a donc été proposé dans le cadre du PIA OSHIMAE. Il consiste à confier aux équipes de l'IGN la préfiguration de cette nouvelle offre de service sur la base d'une étude commandée à Thalès Services et de développements réalisés par l'IGN sur une offre d'hébergement fournie par Cegedim (fournisseur de cloud pour l'IGN). Ces développements se basent sur des cas d'usage avec des partenaires et visent à un enrichissement itératif de l'offre sous forme de POC (Proof of Concept). Un bilan est prévu avant la fin d'année 2020 pour définir les modalités de poursuite de cette action.

L'infrastructure Géoportail facilite la mise à disposition de référentiels et de géotraitements de référence pour toute la sphère Etat en permettant la diffusion de données ouvertes au public (opendata). Elle permet de respecter la directive européenne INSPIRE et à terme, permettra la mise à disposition de l'ensemble des données gratuites conformément à la loi Lemaire.

Les principaux gains métiers identifiés concernent la contribution à une politique publique, les apports pour les bénéficiaires du service fourni (grand public et professionnels), que ce soit directement le nombre de bénéficiaires, les bénéfices quantifiables (amélioration de la prise de décision, etc.) et l'amélioration de la qualité de service (service plus simple et compréhensible, amélioration de l'information du bénéficiaire, etc.).

Les principaux gains SI identifiés concernent l'alignement à la stratégie SI en interministériel (rationalisation et simplification du SI, développement d'API, etc.), le traitement de l'obsolescence du système (remplacement de technologies obsolètes), la rationalisation du SI (passage sur une offre cloud interministérielle,...) ainsi qu'un changement organisationnel et métier de la Direction des systèmes d'information.

Ce projet est suivi au titre du panorama des grands projets de l'État. Les coûts, durées et rentabilités du projet sont par conséquent réactualisés tous les 4 mois.

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)**Génération CPER 2015-2020**

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Consommation au 31/12/2020		Prévision 2021		2022 et après
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	CP sur engagements à couvrir
10 Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable	5 383 000	3 100 000	3 000 000	570 000	570 000	100 000
Total	5 383 000	3 100 000	3 000 000	570 000	570 000	100 000

La contribution du CGDD aux CPER permet de soutenir les projets territoriaux de développement durable (études, concertations locales, choix d'actions, etc.).

Le financement de ces projets vise à favoriser l'élaboration dans les collectivités de véritables stratégies territoriales de développement durable donnant une cohérence à l'ensemble des actions menées sur leur territoire.

La contribution du P159 aux CPER soutient également les démarches d'éducation au développement durable, assurant ainsi le déploiement d'actions éducatives, de formation et de sensibilisation, soit à destination de publics adultes (habitants ou professionnels), soit en faveur des jeunes, en favorisant leur implication active dans la mise en oeuvre des projets territoriaux, plans et schémas régionaux de transition écologique et énergétique.

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
12 824 654	5 802 330	506 578 303	506 856 907	5 523 726

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
5 523 726	3 838 955 0	856 212	552 373	276 186
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
480 679 532 0	476 840 577 0	2 303 373	767 791	767 791
Totaux	480 679 532	3 159 585	1 320 164	1 043 977

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
99,20 %	0,48 %	0,16 %	0,16 %

Au périmètre de la LFI 2020, les restes-à-payer au programme s'élèvent à 12 824 654 €.

Cependant, l'action 14 Économie sociale et solidaire étant transférée en PLF 2021 au programme 305, les restes-à-payer spécifiques à cette action, de 7 022 324 €, doivent être déduits du montant total afin de répartir les CP nécessaires au programme 159 à partir de 2021.

Cela explique que le tableau *supra* ne présente de 5 523 726 € en restes-à-payer au 31 décembre 2020.

La totalité des restes-à-payer au programme en 2021 sera donc constituée d'engagements sur l'action 10, correspondant à l'action du CGDD et des DREAL au titre des crédits qu'elles reçoivent du programme 159.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION 3,2 %**10 – Gouvernance, évaluation, études et prospective en matière de développement durable**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	15 355 820	15 355 820	0
Crédits de paiement	0	15 355 820	15 355 820	0

Cette action rassemble les moyens nécessaires au commissariat général au développement durable (CGDD) pour élaborer et mettre en œuvre la transition écologique vers un développement durable au travers des politiques publiques et des actions des acteurs socio-économiques. Le CGDD est une direction d'administration centrale travaillant sur des sujets transverses et connexes aux politiques publiques du pôle ministériel MTE/MCTRCT.

Les différentes missions du CGDD recouvrent :

1) l'évaluation et la promotion d'une économie durable

Le CGDD réalise des analyses économiques des politiques publiques et propose des instruments économiques et de gouvernance (par exemple par la mise en place de labels, guides et publications à l'attention des acteurs). Il finance des projets territoriaux valorisant l'intégration du développement durable dans les politiques publiques, et plus généralement aide les acteurs publics et privés à s'approprier les enjeux environnementaux. Enfin, le CGDD joue un rôle clef dans l'évaluation environnementale, d'une part en finançant et en animant cette mission au niveau local, d'autre part en prenant en charge au niveau national le dispositif d'indemnisation des commissaires enquêteurs.

Le CGDD s'appuie pour cette mission sur le conseil économique pour le développement durable (CEDD), laboratoire d'idées composé d'économistes indépendants mobilisant les références scientifiques les plus récentes relatives à l'évaluation des politiques publiques.

2) la production de données et d'études statistiques

Le CGDD dispose d'un service spécialisé dans la production statistique, recouvrant la collecte, la production et la diffusion de l'information statistique relative aux champs d'intervention du pôle ministériel (construction, logement, énergie, transports, etc.) à destination de leurs différents services. Le CGDD fournit ainsi aux différents acteurs des politiques de l'environnement des données de référence sur les sujets qu'ils traitent. Le CGDD contribue également à éclairer le public, et sa production répond aux obligations de la France vis-à-vis d'Eurostat, de l'agence européenne de développement, de l'organisation de coopération et de développement économiques et de l'agence internationale de l'énergie.

3) l'animation et le pilotage de la recherche et de l'innovation

En liaison avec les entreprises et les autres ministères menant une activité de recherche, le CGDD contribue à la définition de la politique nationale de recherche et d'innovation en matière d'environnement, de transport et d'énergie. Le CGDD pilote le réseau scientifique et technique (RST), réseau composé d'une trentaine d'organismes à finalité scientifique et technique dans les thématiques du ministère. Il définit les orientations stratégiques et organise le partage de connaissances aux niveaux national et européen.

4) l'animation et l'impulsion du développement durable

Le CGDD coordonne les choix stratégiques du ministère en référence aux Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030. Il s'assure de leur prise en compte dans les politiques ministérielles et encourage l'ensemble des acteurs en ce sens. Il met en œuvre et promeut la participation citoyenne, notamment aux décisions publiques, ainsi que le dialogue environnemental avec tous les acteurs de la société.

5) la politique éditoriale et la valorisation des connaissances

Le CGDD s'est doté d'une stratégie éditoriale, qui contribue à l'information publique environnementale. Cette dimension de l'action du CGDD porte sur ses différents champs de compétences et est harmonisée pour le positionner comme un acteur de l'information environnementale.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	10 555 820	10 555 820
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 319 820	10 319 820
Subventions pour charges de service public	236 000	236 000
Dépenses d'intervention	4 800 000	4 800 000
Transferts aux autres collectivités	4 800 000	4 800 000
Total	15 355 820	15 355 820

Les dépenses du CGDD sont structurées autour de deux sous-actions.

10.1 Les dépenses pour la politique de la connaissance et d'animation en matière de développement durable - 14 355 820 €

Cette sous-action accueille les engagements et crédits relevant directement de l'exercice des missions du CGDD présentées *supra* :

1) l'évaluation et la promotion d'une économie durable

Les dépenses de fonctionnement concernent principalement le financement d'études sur les thématiques de la fiscalité écologique, des comportements des acteurs selon les politiques environnementales, et l'intégration des préoccupations environnementales dans les politiques publiques. Ces dépenses portent également sur la réforme de l'autorité environnementale, la promotion de la participation du public pour les projets ayant un impact environnemental et le développement d'éléments méthodologiques pour permettre la prise en compte du changement climatique. Ces crédits incluent également l'organisation de formations à destination des commissaires enquêteurs au niveau local, et au niveau national la gestion du fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs.

En matière de dépenses d'intervention, le CGDD soutient les associations qui agissent pour l'éducation à l'environnement et au développement durable dans le cadre de la sensibilisation du public à ces questions.

2) la production de données et d'études statistiques

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, le CGDD réalise ou fait réaliser, en administration centrale ou par l'intermédiaire des Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), des études et enquêtes. Ces activités renvoient à l'énergie (production et consommation, notamment dans les secteurs résidentiels et tertiaires), au logement (par exemple en tenant à jour le répertoire du parc locatif social (RPLS), ou en menant des enquêtes régulières relatives au prix des terrains à bâtir), aux transports (connaissance du parc

automobile et autres enquêtes répondant à des obligations européennes), à la qualité des sols, à la biodiversité et à la pollution.

Les dépenses d'intervention recouvrent le financement de la contribution du MTE au groupement d'intérêt scientifique Sol. Le GIS SOL est le programme d'acquisition de données sur la qualité et la nature de l'ensemble des sols français et de leur évolution.

3) l'animation et le pilotage de la recherche et de l'innovation

Les dépenses de fonctionnement permettent aussi d'animer les instances dont le CGDD a la charge : le Comité de la prévention et de la précaution (CPP), le Comité d'évaluation statutaire des chercheurs et les comités de domaines thématiques, le Comité pour la recherche marine, maritime et littorale (COMER, comité spécialisé du Conseil national de la mer et des littoraux (CNML)) et la Commission nationale de la déontologie et des alertes (CNDA).

Le CGDD produit l'information statistique. Il est chargé, en lien avec le secrétariat général et en appui aux directions régionales du ministère, de la supervision générale des données sur le logement, l'énergie, les transports, l'environnement ainsi que de l'évaluation et de la mobilisation des moyens nécessaires pour le développement de la mise à disposition de ces données.

À la faveur de sa réorganisation, le CGDD s'est doté de l'Ecolab, catalyseur d'innovations s'appuyant sur des méthodologies propices à l'hybridation public/privé et à l'engagement des territoires et des associations dans les innovations au service de la transition écologique.

Son action est centrée autour de deux priorités : améliorer l'action publique du MTE par l'intelligence artificielle et l'exploitation de la data environnementale, et accélérer l'appropriation de la transition par les différents acteurs grâce à la donnée.

Concernant les interventions, le CGDD finance ponctuellement des projets de recherche touchant à ses problématiques.

4) l'animation et l'impulsion du développement durable

Grâce à son positionnement transversal, le CGDD contribue à donner une perspective globale à l'action du ministère. Il pilote notamment le dialogue environnemental sur les choix et priorités politiques à travers le conseil national de la transition écologique.

Il remplit par ailleurs un rôle spécifique dans la préparation et le suivi des travaux du conseil de défense écologique, et apporte son appui au secrétariat du conseil.

Les dépenses d'intervention financent le soutien aux associations membres du conseil national de la transition écologique (CNTE) agissant pour l'éducation à l'environnement.

5) la politique éditoriale et la valorisation des connaissances

Les dépenses de fonctionnement permettent l'élaboration et la diffusion de nombreuses publications, dans deux grandes familles de collection : Datalab, pour faire état des connaissances à un instant donné (données et chiffres-clés) et Théma, pour rendre compte de travaux d'études et d'expertise.

10.2 Les dépenses stratégiques et transversales du CGDD - 1 000 000 €

Cette sous-action assure le financement du fonctionnement des services centraux du CGDD, ainsi que de son service d'Orléans. La dotation est destinée aux frais de déplacement, à la formation, au remboursement d'agents mis à disposition et à des prestations de service diverses.

ACTION 39,7 %**11 – Etudes et expertise en matière de développement durable**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	191 068 736	191 068 736	0
Crédits de paiement	0	191 068 736	191 068 736	0

L'action 11 du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » est intégralement constituée de la subvention pour charges de service public (SCSP) du Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cérema).

Le Cérema est un établissement public à caractère administratif créé le 1er janvier 2014 par la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 et le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013. Ce centre de ressources et d'expertise scientifique et technique interdisciplinaire apporte son concours à l'élaboration, à la mise en oeuvre et à l'évaluation des politiques publiques du MTES et du MCT dans ses différents domaines de compétence, offrant une vision transversale au service du développement durable.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	191 068 736	191 068 736
Subventions pour charges de service public	191 068 736	191 068 736
Total	191 068 736	191 068 736

La subvention pour charges de services allouée au Cérema contribue au budget de l'établissement pour un peu plus de 80 % et permet de couvrir ses dépenses de personnel à hauteur de 98 %. Le Cérema développe par ailleurs des ressources propres afin de couvrir ses autres charges et investissements.

La SCSP contribue ainsi au financement des activités de l'établissement, dont les missions sont de :

- promouvoir et faciliter des modes de gestion des territoires qui intègrent l'ensemble des facteurs environnementaux, économiques et sociaux ;
- accompagner les acteurs publics et privés dans la transition vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable ;
- apporter à l'État et aux acteurs territoriaux un appui, en termes d'ingénierie et d'expertise, sur les projets d'aménagement nécessitant une approche pluridisciplinaire ou impliquant un effort de solidarité ;
- assister les acteurs publics dans la gestion de leur patrimoine d'infrastructures de transport et leur patrimoine immobilier ;
- renforcer la capacité des acteurs territoriaux à faire face aux risques auxquels sont soumis leurs territoires et leurs populations ;
- promouvoir aux échelons territorial, national, européen et international les règles de l'art et le savoir-faire développés dans le cadre de ses missions et en assurer la capitalisation.

Le Cérema assure des activités de conseil, d'appui méthodologique et d'assistance aux maîtres d'ouvrage, de normalisation et certification, de diffusion des savoirs et des connaissances, de recherche et d'innovation, de capitalisation des savoirs et des savoir-faire et de diffusion des savoirs et des connaissances.

Dans le cadre de son projet de transformation, le Cérema vise à confirmer sa vocation d'expert public de référence par :

- un positionnement d'expert national ayant vocation à travailler pour l'État, les entreprises et les collectivités territoriales, positionnement décliné en 3 missions (recherche, innovation et expérimentation) et débouchant sur des méthodologies opérationnelles, une diffusion large des méthodes (formation, plateformes, etc.) et une application sur le terrain au profit de ses partenaires,
- le développement de son expertise vers le 2e niveau, à partir de celle capitalisée en 1er niveau,
- avec un fil conducteur, la transition écologique et l'adaptation au changement climatique, et en développant le principe de conventionnement avec les collectivités locales et leurs associations représentatives.

ACTION 18,6 %**12 – Information géographique et cartographique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	89 199 494	89 199 494	0
Crédits de paiement	0	89 199 494	89 199 494	0

L'action 12 « Information géographique et cartographique » du programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie » est constituée de la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Les sous-actions 12.1 « Production de l'information géographique » et 12.2 « Recherche dans le domaine de l'information géographique » retracent la SCSP de l'IGN. Celle-ci contribue au financement des activités de l'Institut exercées dans le cadre de sa mission de service public :

- Fournir un appui aux politiques publiques nécessitant de l'information géographique et/ou forestière ;
- Observer et décrire de manière permanente et adaptée le territoire et ses évolutions ;
- Élaborer et mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales ;
- Administrer le patrimoine national d'informations géographiques ;
- Coordonner les acteurs publics pour la production collaborative de données ;
- Organiser la production, la qualification et la diffusion de données souveraines ;
- Assurer l'enseignement, contribuer et animer la recherche dans ses domaines de compétence.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	89 199 494	89 199 494
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		
Subventions pour charges de service public	89 199 494	89 199 494
Dépenses d'intervention		
Transferts aux autres collectivités		
Total	89 199 494	89 199 494

Les crédits de l'IGN sont répartis dans la sous-action 12.1 "Production de l'information géographique" (75,8 M€) et dans la sous-action 12.2 "Recherche dans le domaine de l'information géographique" (13,4 M€).

12.1- Production de l'information géographique (75 819 570 € en AE et en CP)

La part de la subvention dédiée à la sous-action 12.1 contribue aux activités exercées par l'IGN dans le cadre de sa mission de service public en matière de production (réseaux géodésiques et de nivellement, photographies aériennes, mesures laser, images satellitaires, relevés terrain) et des référentiels (bases de données numériques structurées et fonds cartographiques) et de diffusion de l'information géographique et cartographique en France (impression, mise en œuvre de la plate-forme internet Géoportail...). Ces crédits sont également destinés à équilibrer le coût des missions de service public correspondant à l'élaboration et la mise à jour de l'inventaire des ressources forestières.

L'IGN fait ainsi figure d'opérateur de référence au service des politiques publiques. Les domaines d'intervention au titre de l'action 12.1 sont larges et couvrent en tout ou partie :

- la prévention des risques avec la conception d'outils de surveillance des crues, zones sismiques et mouvements de terrains ;
- l'aménagement du territoire et l'urbanisme avec le « Géoportail de l'urbanisme » en partenariat avec le ministère de la transition écologique, et dont l'ambition est de faciliter l'accès aux documents d'urbanisme tant pour les professionnels que pour les particuliers ;
- la forêt, l'environnement, l'agriculture, l'évaluation du niveau des océans et du trait de côte.

L'IGN mène également un travail de concertation avec les acteurs publics locaux fort du réseau des cinq directions territoriales conduisant l'institut à rendre disponibles des produits comme l'Occupation des Sols - Grande Echelle ou l'ortho-image à haute résolution permettant de caractériser la couverture et l'usage des sols pour suivre l'urbanisation et la consommation d'espace.

La direction générale de la prévention des risques du MTE a confié à l'IGN un mandat pour la coordination de la production et la diffusion du Plan de corps de rue simplifié (PCRS). Ce référentiel doit être utilisé par les exploitants de réseaux dans le cadre de la réforme anti-endommagement. En juin 2020, deux conventions étaient signées avec des collectivités et, quatre autres sont en attente de signature. De même, la direction générale des infrastructures, des transports et de la mer a sollicité l'appui de l'IGN pour la définition et la mise en œuvre de la stratégie nationale sur le véhicule autonome, et plus particulièrement pour la définition de la cartographie haute définition dynamique nécessaire au déplacement des véhicules autonomes. C'est dans ce cadre que fin janvier 2020, la couverture en images et lidar aériens de l'autoroute A4 en Ile-de-France s'est achevée.

12.2 - Recherche dans le domaine de l'information géographique (13 379 924 € en AE et en CP)

La sous-action 12.2 « Recherche dans le domaine de l'information géographique » retrace la part de la subvention pour charges de service public de l'IGN consacrée aux activités d'enseignement, de recherche et développement.

L'IGN assure une mission de formation initiale et continue dans le domaine de l'information géographique qui est confiée à l'École nationale des sciences géographiques (ENSG), également chargée de la mission de recherche de l'IGN.

La finalité de la recherche à l'institut est de faire progresser la connaissance et les technologies du numérique dans le domaine de l'information géographique et de la géomatique et plus particulièrement dans l'acquisition, le traitement et le croisement de données multi-sources pour extraire des informations et des connaissances géolocalisées pouvant constituer des référentiels ainsi que dans la qualification, la gestion, la diffusion et la facilitation de l'usage de l'information géographique et forestière.

L'IGN s'est donné comme objectif de renforcer sa capacité à rendre les avancées de sa recherche plus exploitables tant pour lui-même que pour l'État, les collectivités territoriales et les acteurs économiques qui souhaiteraient les intégrer dans des solutions commerciales plus larges.

Pour atteindre l'objectif d'accroître l'efficacité en matière d'entretien des données géographiques souveraines, le nouveau schéma directeur de recherche et technologies (SDRT) de l'IGN est focalisé plus fortement sur les technologies de localisation, de collecte, de traitement de masse et de géovisualisation des données, les méthodes automatiques de production, d'intégration ou de contrôle, et les dispositifs collaboratifs.

C'est dans cette logique que l'École nationale des sciences géographiques (dite aussi ENSG -Géomatique) est depuis le 1^{er} janvier 2020, « école membre » de l'Université Gustave Eiffel (UGE) afin de placer la recherche et la formation IGN au cœur des grands projets « Villes et territoires de demain ».

La démarche d'innovation de l'IGN intègre aussi l'intelligence artificielle dans le cadre du projet AI4GEO. Le contrat de financement du projet a été signé par la Banque publique d'investissement (BPI) début 2020. La finalisation de l'accord de consortium qui lie les différents partenaires du projet est en cours (IGN, ONERA, CNES, AIRBUS, GEOSAT, CLS, CS Group, QUANTCUBE et QWANT). Le premier COPIL et un séminaire réunissant tous les partenaires a eu lieu début janvier 2020.

ACTION 38,5 %

13 – Météorologie

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	185 055 482	185 055 482	0
Crédits de paiement	0	185 055 482	185 055 482	0

L'action 13 représente le financement des attributions de l'État en matière de prévision et de recherche météorologiques et climatiques, confiées à l'établissement public administratif Météo-France.

Les missions principales de Météo-France concernent la prévision des phénomènes météorologiques dangereux, la diffusion des alertes correspondantes à destination des services en charge de la sécurité civile et du grand public ainsi que la connaissance des climats passés et futurs dans une logique de développement durable et d'adaptation au changement climatique.

L'action « Météorologie » est scindée en deux sous-actions :

1 - Observation et prévision météorologiques

Cette sous-action correspond à la mission principale de l'opérateur Météo-France et mobilise l'ensemble de ses infrastructures et moyens techniques (systèmes d'observation, supercalculateur, systèmes de production et de diffusion, réseau territorial, etc.) ainsi que l'essentiel des compétences dont il dispose.

Les différentes activités de cette sous-action sont décrites, ci-après, selon la logique fonctionnelle propre au processus de production météo-climatologique :

- l'observation de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux, activité qui comprend la définition, l'acquisition, la mise en place et la maintenance des outils dédiés à l'observation (radars, réseau de stations au sol, pluviomètres, radiosondages), ainsi que leur exploitation opérationnelle ;
- la prévision des évolutions de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux ainsi que l'avertissement des autorités en charge de la sécurité (sécurité civile, transports, prévention des risques naturels majeurs, défense nationale, sécurité nucléaire, santé) et du grand public sur les risques météorologiques ;
- la diffusion des informations produites s'appuyant sur un panel de systèmes de communication (Internet, applications web ou mobiles, transmissions spécialisées, etc...) ;
- la conservation de la mémoire du climat et l'analyse de ses évolutions constatées comprenant la gestion des données climatologiques, leur structuration en bases de données et enfin l'analyse et le traitement de ces données par les climatologues de Météo-France.

2 - Recherche dans le domaine météorologique

Cette sous-action comprend toutes les activités de Météo-France destinées à l'amélioration des techniques d'observation, de la connaissance et de la modélisation de l'atmosphère et de ses interactions avec les autres milieux et les activités humaines, à des fins de prévision météorologique, d'étude et de production de scénarii climatiques.

Ces travaux contribuent à l'actuelle stratégie nationale de recherche (SNR), s'inscrivant par ailleurs dans le périmètre thématique de l'Alliance nationale de recherche pour l'environnement (AllEnvi) dont Météo-France est l'un des membres fondateurs.

Dans le domaine de la météorologie, où des progrès en matière de prévision se fondent sur des progrès de la science, la recherche est une nécessité. Deux axes de progrès majeurs existent à cet égard :

- la progression dans la qualité et la fiabilité des modèles de prévision déterministes à maille de plus en plus fine ;

- le développement d'une prévision probabiliste à même de mieux caractériser les incertitudes des phénomènes.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	185 055 482	185 055 482
Subventions pour charges de service public	185 055 482	185 055 482
Dépenses d'intervention		
Transferts aux autres collectivités		
Total	185 055 482	185 055 482

13.1 - Observation et prévision météorologiques (164 699 k€ en AE=CP)

Le projet d'établissement élaboré par Météo-France dans le cadre de la démarche « Action Publique 2022 » se poursuit conformément aux orientations stratégiques fixées par le contrat d'objectifs et de performance (COP). La mise en place d'évolutions organisationnelles (adaptation de la présence territoriale aux besoins justifiant une proximité géographique, centralisation de certaines fonctions techniques et administratives, nouvelles modalités d'organisation du travail...) inscrit l'établissement dans une démarche globale de réduction des dépenses publiques.

Le renouvellement des moyens de calcul intensif constitue également un projet structurant pour l'établissement et se traduit par la mise en service d'un nouveau supercalculateur à la fin de l'année 2020. La nouvelle configuration est ainsi 5,45 fois plus puissante que la précédente et dépasse l'objectif de gain d'un facteur 5 fixé par le COP.

Météo-France bénéficie pour ce projet d'un financement spécifique de 8 300 k€ en 2021, tel que prévu au contrat pluriannuel 2018-2022 qu'il a signé le 11 mars 2019 avec ses tutelles.

Les opérations liées au développement des systèmes experts automatisés dans le domaine de la météorologie et du climat se poursuivent en outre de façon nominale. Elles sont associées à des mesures d'accompagnement destinées aux personnels impactés par la transformation significative de leur métier. Ces actions sont en partie financées par le Fonds pour la Transformation de l'Action Publique (FTAP), dont Météo-France est attributaire.

La baisse de la subvention pour charges de service public prévue en 2021 traduit les économies de dépenses de personnel induites par la mise en œuvre du schéma d'emplois. L'établissement s'efforcera en outre de réduire ses dépenses sur l'enveloppe de fonctionnement, en limitant notamment les déplacements des personnels. S'agissant de l'enveloppe d'investissement, les opérations de jouvence et de modernisation des infrastructures techniques nécessaires à l'exercice de la mission de service public de l'établissement seront poursuivies. Des actions relevant d'une démarche écoresponsable (rénovation énergétique des bâtiments, acquisition de véhicules électriques ou hybrides...) seront en outre renforcées.

13.2 - Recherche dans le domaine météorologique (20 356 k€ en AE=CP)

Les crédits de la sous-action 2 « Recherche dans le domaine météorologique » couvrent les charges liées aux activités de recherche et de développement réalisées dans le cadre des missions de service public confiées à l'établissement.

Les actions de recherche menées par Météo-France sont à la source des progrès réalisés dans les domaines de l'observation, de la prévision du temps et de la connaissance du climat. Elles portent principalement sur la prévisibilité des phénomènes atmosphériques, l'étude du climat et du changement climatique, le cycle de l'eau, l'étude des échanges océan-atmosphère, la physico-chimie atmosphérique (pour la qualité de l'air et le climat) et la météorologie urbaine, l'assimilation et la modélisation pour la prévision numérique du temps, les développements instrumentaux et la structure du manteau neigeux.

L'objectif d'excellence scientifique et de développement d'outils de modélisation numérique de prévision du temps et du climat est une spécificité de Météo-France au sein de la communauté scientifique française puisqu'elle permet un transfert direct des productions scientifiques de la recherche vers le secteur opérationnel. Ce transfert est favorisé par le partage des moyens de calcul intensif entre ces deux domaines d'activité.

L'enjeu pour l'établissement est de maintenir ce potentiel au meilleur niveau international tout en renforçant sa capacité à mieux répondre aux besoins des autres activités de l'établissement ainsi qu'aux attentes de la société et des pouvoirs publics. Pour ce qui concerne les besoins de l'établissement et les attentes des usagers, conformément aux objectifs scientifiques fixés dans le cadre du COP, un accent particulier est porté sur la prévision numérique et la simulation climatique à fine échelle, ainsi que sur la prévision probabiliste. Ces ambitions sont cohérentes avec le remplacement du supercalculateur de l'établissement et l'augmentation de la puissance de calcul induite.

SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Opérateur ou Subvention	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (P159)	196 695	196 695	191 069	191 069
Subventions pour charges de service public	196 695	196 695	191 069	191 069
Météo-France (P159)	189 754	189 754	185 055	185 055
Subventions pour charges de service public	189 754	189 754	185 055	185 055
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)	88 517	88 517	89 199	89 199
Subventions pour charges de service public	88 517	88 517	89 199	89 199
BRGM - Bureau de recherches géologiques et minières (P172)	236	236	236	236
Subventions pour charges de service public	236	236	236	236
Total	475 202	475 202	465 560	465 560
Total des subventions pour charges de service public	475 202	475 202	465 560	465 560
Total des dotations en fonds propres	0	0	0	0
Total des transferts	0	0	0	0

Le programme 159 finance les trois opérateurs qui lui sont rattachés ainsi que le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) qui reçoit un financement à hauteur de 236 000 € en AE et en CP pour les prestations qu'il assure au titre du Géocatalogue (maintenance corrective et évolutive et assistance aux utilisateurs) sur la base d'une convention entre le ministère et le BRGM.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

EMPLOIS DES OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	LFI 2020				PLF 2021					
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs		ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement			2 594	50		13	2 507	85		
Météo-France			2 736	75		15	2 641	90		20
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière			1 433	63		13	1 397	63	10	13

Intitulé de l'opérateur	LFI 2020				PLF 2021							
	ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres programmes (1)	ETPT rémunérés par ce programme (1)	ETPT rémunérés par les opérateurs			
			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis			sous plafond	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis
Total			6 763	188	41			6 545	238	10	33	

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère

Cérema :

Le schéma d'emplois du Cérema pour 2021 s'établit à -87 ETP. En conséquence le plafond d'emplois s'établit à 2 507 ETPT.

Pour les ETPT hors plafond il est prévu une exécution à 85 ETPT.

Météo-France :

Le schéma d'emplois de Météo-France pour 2021 s'établit à -95 ETP. En conséquence, le plafond d'emplois de l'établissement s'établit à 2 641 ETPT.

Le nombre des ETPT hors plafond correspond aux emplois sur contrats de recherche faisant l'objet d'un financement externe et aux apprentis. Le relèvement à 90 ETPT (+10 pour les contrats de recherche et +5 pour les apprentis) permettra le recours à de nouveaux contrats d'apprentissage ainsi que des recrutements dans le cadre de nouveaux projets de recherche

Il est en effet primordial que Météo-France puisse se positionner sur des projets de recherche en ayant l'assurance de pouvoir disposer des moyens humains nécessaires à leur aboutissement.

S'agissant des apprentis, l'objectif est à la fois de répondre aux besoins de l'établissement et de se conformer à la politique de développement de l'apprentissage.

Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) :

Le budget 2020 de l'IGN a été élaboré sur la base d'une baisse des effectifs de -39 ETP / ETPT. Le plafond d'emplois est fixé par la loi de finances initiale à 1433 ETPT, le schéma d'emplois s'élève à -39 ETP.

La crise sanitaire a impacté la production de l'IGN et l'IGN se mobilise pour rattraper les décalages de production et honorer ses obligations contractuelles conditionnant le versement des recettes propres.

Le schéma d'emplois pour 2021 est de -36 ETP. Le plafond d'emplois 2021 est prévu à 1 397 ETPT.

L'IGN a besoin de maintenir sa capacité à recruter sur les emplois clés et stratégiques, en particulier en matière de nouvelles technologies de l'information. Le maintien de la capacité de recrutement dans ce domaine est l'une des conditions nécessaires à la réussite de la transformation de l'IGN, dans le cadre du projet d'établissement élaboré en 2018 et du contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'IGN pour la période 2020-2024, approuvé par le Conseil d'administration du 26 juin 2020 et entré dans la phase finale du processus de signature.

PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

	ETPT
Emplois sous plafond 2020	6 763
Extension en année pleine du schéma d'emplois de la LFI 2020	
Impact du schéma d'emplois 2021	-218
Solde des transferts T2/T3	
Solde des transferts internes	
Solde des mesures de périmètre	
Corrections techniques	
Abattements techniques	
Emplois sous plafond PLF 2021	6 545
Rappel du schéma d'emplois 2021 en ETP	-218

OPÉRATEURS

Avertissement

Le volet « Opérateurs » des projets annuels de performance évolue au PLF 2021. Ainsi, les états financiers des opérateurs (budget initial 2020 par destination pour tous les opérateurs, budget initial 2020 en comptabilité budgétaire pour les opérateurs soumis à la comptabilité budgétaire et budget initial 2020 en comptabilité générale pour les opérateurs non soumis à la comptabilité budgétaire) ne seront plus publiés dans le PAP mais le seront, sans commentaires, dans le « jaune opérateurs » et les fichiers plats correspondants en open data sur le site « data.gouv.fr ».

MÉTÉO-FRANCE

Missions

Météo-France, établissement public à caractère administratif, a pour mission d'élaborer et de fournir, en matière de météorologie et de climat, des services adaptés aux besoins des pouvoirs publics, de l'aéronautique, des entreprises et du grand public, afin de leur permettre de gérer les risques en matière de sécurité des personnes et des biens, de mieux organiser et adapter leurs activités et d'anticiper les impacts du changement climatique. Il exerce les attributions de l'État en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens. À ce titre, il participe, dans le cadre de la réglementation en vigueur et, s'il y a lieu, de conventions, aux missions des services chargés en métropole et en outre-mer de la prévention des risques de toute nature, en mettant notamment en œuvre la vigilance météorologique pour l'information et l'alerte des populations sur les phénomènes météorologiques à risque. Il exerce auprès de ces services un rôle d'expertise dans les domaines de sa compétence. Il contribue, par ses informations et son expertise apportées à l'État, à l'élaboration des politiques publiques en matière de changement climatique. Il répond aux besoins du ministère chargé de la défense dans les domaines de la météorologie et du climat. Il assure le service météorologique de la navigation aérienne, dans le respect de la réglementation en vigueur et des conventions conclues avec la Direction Générale de l'Aviation Civile. Il contribue au développement économique et à l'innovation, notamment en concevant et commercialisant, dans le respect des règles de concurrence, tout produit ou service réalisé à partir des données recueillies ou des savoir-faire acquis dans le cadre de ses missions de service public. La mission d'observation et de prévision météorologiques est la mission principale de l'opérateur Météo-France. Elle mobilise l'ensemble des infrastructures et des moyens techniques dont il dispose. Elle regroupe les activités suivantes :

- l'activité d'observation de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux, nécessitant la définition, la gestion, la maintenance et l'exploitation du système d'observation météorologique national (radars, réseau de stations au sol, pluviomètres et radiosondages) ;
- l'activité de prévision des évolutions de l'atmosphère, de l'océan superficiel et du manteau neigeux ainsi que l'avertissement des autorités en charge de la sécurité et du grand public sur les risques météorologiques, reposant sur un système d'information centré sur un supercalculateur et les moyens de stockage associés, une chaîne de production complexe et des compétences « métiers » très spécialisées ;
- l'activité de conservation de la mémoire du climat et l'analyse de ses évolutions constatées, nécessitant la conservation des données climatologiques, leur structuration en bases de données, l'analyse et le traitement de ces données par les climatologues de Météo-France ;
- l'activité de diffusion des informations produites, le plus souvent en temps réel, s'appuyant sur un système de communication et de diffusion complet (diffusion par satellite, Internet et services web, transmissions spécialisées, etc.).

Gouvernance et pilotage stratégique

La mission de recherche dans le domaine météorologique est également une composante primordiale de l'activité de Météo-France. Elle nourrit tous les progrès opérationnels tant en matière de météorologie (progression dans la qualité et la fiabilité des modèles de prévision déterministes à maille de plus en plus fine, développement d'une prévision probabiliste à même de mieux caractériser les incertitudes autour des phénomènes météorologiques) que de climat. Sur ce dernier plan, il convient de rappeler le rôle essentiel joué par l'établissement dans la compréhension du réchauffement climatique et dans la lutte contre l'effet de serre. Météo-France contribue par ailleurs à affirmer la présence de la France sur ces questions au niveau international, notamment par sa participation aux travaux du

Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC). Pour assurer l'ensemble de ses missions, l'établissement dispose de centres à vocation nationale ainsi que d'un réseau structuré autour de onze Directions interrégionales (dont quatre en outre-mer) et composé de 55 implantations locales en métropole. Cette organisation est amenée à évoluer puisque Météo-France s'est engagé, dans le cadre de la démarche « Action Publique 2022 », à limiter sa présence territoriale aux seuls besoins justifiant une proximité géographique. Cette nouvelle phase de restructuration territoriale s'inscrit dans un projet global d'établissement destiné à mettre en adéquation les ressources et les moyens humains dédiés à Météo-France avec les ambitions de l'établissement définies par les axes stratégiques du Contrat d'Objectifs et de Performance 2017-2021 :

- mettre la logique de service au cœur des priorités de Météo-France ;
- faire progresser la connaissance, l'anticipation et la gestion des risques météorologiques et climatiques ;
- maintenir au meilleur niveau international la recherche et les infrastructures essentielles ;
- mobiliser les leviers d'efficience permis par les évolutions scientifiques et techniques.

Perspectives 2021

Dans cette logique d'optimisation de son fonctionnement, l'opérateur souhaite repositionner l'expertise humaine en aval du processus de traitement de données et s'est engagé pour cela dans le développement de systèmes experts automatisés dans les domaines de la météorologie et du climat, projet pour lequel l'établissement bénéficie d'un financement du Fonds pour la Transformation de l'Action Publique. Un contrat pluriannuel pour la période 2018 - 2022 entre le ministère de la transition écologique et solidaire, le ministère de l'action et des comptes publics et l'établissement a été signé le 11 mars 2019. Cette démarche vise à accompagner l'établissement, engagé dans la mise en œuvre de ce plan de transformation, en lui garantissant des moyens, et donc une meilleure visibilité sur sa trajectoire pluriannuelle, et en assouplissant certaines règles de gestion. En contrepartie, l'opérateur s'engage à mettre en œuvre son plan de transformation et à respecter l'équilibre budgétaire annuel, ainsi qu'une trajectoire de dépenses pluriannuelle.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
159 – Expertise, information géographique et météorologie	189 754	189 754	185 055	185 055
Subvention pour charges de service public	189 754	189 754	185 055	185 055
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
181 – Prévention des risques	3 850	3 850	3 850	3 850
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	3 850	3 850	3 850	3 850
193 – Recherche spatiale	51 062	51 062	69 014	69 014
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	51 062	51 062	69 014	69 014
Total	244 666	244 666	257 919	257 919

Sur la période 2019-2022, Météo-France bénéficie d'une dotation complémentaire issue du programme 159 (fixée à 8,3 M€ en 2021) intégralement dédiée au financement des surcoûts liés à la mise en service d'un nouveau supercalculateur.

En complément de cette SCSP, Météo-France reçoit du budget général les financements suivants :

- une subvention accordée par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation au titre du programme 193 « Recherche spatiale » et correspondant à la part principale de la contribution de la France à l'organisme européen EUMETSAT en charge de la gestion des satellites météorologiques ;
- des financements complémentaires provenant principalement du secteur public (notamment la contribution de la Direction générale de la prévention des risques, au titre du programme 181, pour l'entretien et la rénovation du réseau d'observation hydrométéorologique et la prévision des crues).

Outre ces financements, Météo-France perçoit des ressources publiques hors budget général :

- la part météorologique des redevances de navigation aérienne, dont le montant de 85,55 M€ est stable depuis 2012 ;
- des financements par des tiers (principalement l'Union Européenne) des projets de recherche menés par l'établissement ou auxquels celui-ci contribue. On notera que ces recettes couvrent notamment la totalité des charges de personnel « hors plafond » de Météo-France.

Enfin, Météo-France perçoit des revenus de son activité commerciale, de loyers et de redevances pour la fourniture de données publiques, qui apparaissent au compte de résultat de l'établissement.

L'écart entre le montant de SCSP inscrit dans le tableau de financement de l'Etat au titre de la LFI 2020 et le montant figurant dans les comptes de l'opérateur s'explique par la mise en réserve initiale.

L'écart entre le montant de financement de l'Etat et le tableau des autorisations budgétaires sur la ligne autres financements de l'Etat s'explique par des financements liés à des contrats de recherche.

L'écart entre le montant inscrit pour 2021 en dotation en fonds propres dans le tableau de financement de l'Etat et le montant de financement de l'actif par l'Etat dans le tableau de situation patrimoniale du BI 2020 s'explique par une présentation précisée dans le budget initial de l'établissement d'une partie de la dotation complémentaire 2020 au titre du financement du supercalculateur (4,7 M€).

Les subventions versées par le programme 181 sont intégrés soit dans le compte de résultat en tant que subventions de fonctionnement (autres produits), soit dans le tableau de financement en tant que subvention d'investissement (Financement de l'actif par l'Etat) selon la nature des dépenses qu'elles recouvrent.

Dans le tableau des autorisations budgétaires, la ligne "Autres financements" intègre aussi la subvention versée par le MTE dans le cadre du projet de renouvellement des moyens de calcul intensif de l'établissement. Par ailleurs, cette ligne n'intègre pas la totalité des subventions versées par le programme 181, une partie de ces subventions étant prise en compte au niveau des recettes fléchées.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2020 (1)	PLF 2021
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 811	2 731
– sous plafond	2 736	2 641
– hors plafond	75	90
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	15	20
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

La prévision 2021 des emplois sous plafond de Météo-France tient compte d'un schéma d'emplois fixé à -95 ETP. En 2021, le plafond d'emplois s'élève à 2 641 ETPT.

S'agissant des emplois « hors plafond », un réajustement du plafond est proposé ici pour tenir compte d'une augmentation du nombre d'apprentis (+5 par rapport à 2020 traduisant l'investissement de l'établissement dans ce dispositif) et du nombre de chercheurs recrutés dans le cadre de projets avec financements extérieurs (+10 par rapport à 2020).

En effet, le développement des politiques publiques dans le domaine des risques, du changement climatique et de l'environnement conduisent certains services de l'Etat à confier à l'établissement des missions nouvelles dans le cadre de conventions nécessitant la mobilisation de CDD non pérennes.

IGN - INSTITUT NATIONAL DE L'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE ET FORESTIÈRE

Missions

L'IGN est un établissement public de l'État à caractère administratif, placé sous la double tutelle des ministres de la transition écologique et de l'agriculture et de l'alimentation chargés respectivement du développement durable et des forêts.

Son cadre juridique et économique est actuellement fixé par le décret n°2011 -1371 du 27 octobre 2011 modifié. Sa vocation est de décrire, d'un point de vue géométrique et physique, la surface du territoire national et l'occupation de son sol, d'élaborer et de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales, d'archiver et de diffuser les informations correspondantes, de mener des activités de formation, de recherche et de développement dans ses domaines de compétence.

Sur demande du ministère chargé de la défense, l'institut contribue également à la préparation, au développement et à la mise en œuvre de l'infrastructure de données géographiques nécessaires aux missions des armées et aux programmes d'armement.

Il apporte un soutien à la définition, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques dans différents secteurs liés au territoire : aménagement, urbanisme, développement durable et protection de l'environnement, défense et sécurité nationale, prévention des risques, agriculture, foresterie, énergie, transports, éducation, santé, loisirs, tourisme, culture...Il contribue directement au développement de la politique d'information géographique et de la politique forestière en France et au niveau international.

A l'heure de la révolution numérique, la puissance publique doit être en mesure de préserver les conditions d'exercice de sa souveraineté, au sens de sa capacité à agir de manière indépendante et à exercer son autorité. La donnée géographique symbolise les mutations en cours dans la société numérique et le risque de « disruption » de la puissance publique par des acteurs internationaux, tels que les majors de l'Internet qui disposent d'immenses quantités de données. Il est donc plus que jamais essentiel que la puissance publique conserve la maîtrise des données géographiques sur la base desquelles elle fonde ses décisions.

Gouvernance et pilotage stratégique

Perspectives 2021

Avec pour objectif de renforcer l'appui direct aux politiques publiques, un nouveau contrat d'objectifs et de performance pour la période 2020-2024 a été élaboré. Ce document définit les nouvelles orientations stratégiques de l'IGN autour de quatre axes. Il s'agit ainsi pour l'IGN de développer sa capacité à apporter un appui adapté à l'élaboration, à la mise

Expertise information géographique et météorologie

Programme n° 159 | OPÉRATEURS

en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques dans le cadre d'une relation de conseil et de partenariat avec les porteurs et les bénéficiaires de ces politiques (État, établissements publics, collectivités).

Par ailleurs, l'établissement ambitionne de devenir un acteur de référence dans l'intermédiation des communautés d'utilisateurs et de producteurs de données géolocalisées et de services (Géoplateforme). Pour répondre aux enjeux de transformations des politiques publiques et de la société l'établissement va s'appuyer sur la formation, la recherche et l'expertise, via des partenariats stratégiques au niveau national ou européen. Enfin, pour conduire le changement, l'IGN va devoir anticiper ses besoins en compétences et poursuivre l'adaptation de ses métiers et de ses modalités de mobilisation des savoir-faire.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
113 – Paysages, eau et biodiversité	600	600	700	750
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	600	600	700	750
149 – Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	0	0	0	0
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
159 – Expertise, information géographique et météorologie	88 517	88 517	89 199	89 199
Subvention pour charges de service public	88 517	88 517	89 199	89 199
Dotations en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
Total	89 117	89 117	89 899	89 949

La subvention pour charges de service public (SCSP) qui sera versée par le programme 159 pour 2021 à l'IGN est prévue à hauteur de 89,2 M€. Ce montant se répartit de manière prévisionnelle à hauteur de 85 % dans la sous-action 12.1 «Production de l'information géographique » (75,82 M€) et à hauteur de 15 % dans la sous-action 12.2 «Recherche dans le domaine de l'information géographique» (13, 38 M€).

En complément de cette subvention, l'IGN reçoit d'autres subventions de l'Etat dans le cadre de projets spécifiques menés pour le compte de l'Etat. Le montant estimé de ces subventions au titre de 2021 n'est pas encore connu. Au titre de l'année 2020, le budget initial de l'établissement prévoyait 4,3 M€ de subvention de l'Etat en complément de la SCSP, dont 1,2 M€ pour l'appui à la gestion des risques naturels et 0,5 M€ au titre de la connaissance de l'évolution de la biodiversité et du domaine forestier.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2020	PLF 2021
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 496	1 460
– sous plafond	1 433	1 397
– hors plafond	63	63
<i>dont contrats aidés</i>		10
<i>dont apprentis</i>	13	13
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

Pour 2021, le plafond d'emplois est fixé à 1 397 ETPT compte tenu du schéma d'emplois de l'établissement fixé à -36 ETP. Le volume prévisionnel plafond d'ETPT hors plafond en 2020 est de 63 ETPT. Ces ETPT comprennent les emplois des agents sur contrats pour les projets de recherche et de développement que conduit l'IGN, notamment en réponse aux appels d'offres de l'ANR. Pour 2021, le volume des emplois hors plafond est envisagé au même niveau de 63 ETPT.

CEREMA - CENTRE D'ÉTUDES ET D'EXPERTISE SUR LES RISQUES, L'ENVIRONNEMENT, LA MOBILITÉ ET L'AMÉNAGEMENT

Missions

Établissement public à caractère administratif (EPA), le Centre d'études et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cérema), dont le siège est fixé à Bron, est régi par le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013. Opérateur de l'État rattaché au programme 159 « Expertise, information géographique et météorologie », il est placé sous la tutelle des ministres de la transition écologique et solidaire et de la cohésion des territoires. Créé par la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, le Cérema constitue un centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques interdisciplinaires apportant son concours à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques portées par ses ministères de tutelles pour les missions suivantes :

- promouvoir et faciliter des modes de gestion des territoires qui intègrent l'ensemble des facteurs environnementaux, économiques et sociaux ;
- accompagner les acteurs publics et privés dans la transition vers une économie sobre en ressources et décarbonée, respectueuse de l'environnement et équitable ;
- apporter à l'État et aux acteurs territoriaux un appui, en termes d'ingénierie et d'expertise, sur les projets d'aménagement nécessitant une approche pluridisciplinaire ou impliquant un effort de solidarité ;
- assister les acteurs publics dans la gestion de leur patrimoine d'infrastructures de transport et leur patrimoine immobilier ;
- renforcer la capacité des acteurs territoriaux à faire face aux risques auxquels sont soumis leurs territoires et leurs populations ;
- promouvoir aux échelons territorial, national, européen et international les règles de l'art et le savoir-faire développés dans le cadre de ses missions et en assurer la capitalisation.

Il intervient dans les grands domaines techniques des deux ministères, notamment l'environnement, les transports et infrastructures, la prévention des risques, la sécurité routière et maritime, mer, l'urbanisme, les constructions, l'habitat, le logement, l'énergie et le climat. L'établissement assure essentiellement des activités de conseil, d'appui

méthodologique et d'assistance aux maîtres d'ouvrage, de normalisation et certification, de diffusion des savoirs et des connaissances, de recherche et d'innovation, de capitalisation des savoirs et des savoir-faire et de diffusion des savoirs et des connaissances. L'établissement public est administré par un conseil d'administration composé de quatre collèges comprenant au total vingt et un membres : le premier constitué de représentants de l'État ; le second constitué d'élus ; le troisième constitué de personnalités qualifiées ; et le quatrième constitué de représentants du personnel. Le dispositif spécifique de gouvernance de l'établissement lui permet à la fois d'accomplir ses missions essentiellement à la demande de l'État, mais aussi d'assurer la prise en compte des attentes des collectivités, notamment grâce à la présence de plusieurs élus locaux dans son conseil d'administration, celui-ci s'appuyant, pour les sujets d'ordre stratégique, sur un conseil stratégique constitué à parts égales de représentants de l'État et d'élus représentant les collectivités territoriales. Ces dernières seront également présentes, aux côtés des services déconcentrés de l'État, au sein de comités d'orientations territoriaux, permettant d'adapter l'activité au plus près des besoins des acteurs des territoires.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le Cérema s'est doté d'un projet stratégique, adopté en CA le 29 avril 2015. Après quatre ans de fonctionnement, des orientations stratégiques revisitées ont été présentées au CA du 17 avril 2019. Elles visent notamment à orienter l'activité du Cérema pour répondre le mieux possible aux besoins de la communauté nationale et des territoires, en associant l'ensemble des bénéficiaires du Cérema au processus de programmation de l'activité. Pour ce faire, les instances officielles prévues par la loi et le décret de création du Cérema ont été mis en place par le CA du 3 juillet 2019, sous la forme de 6 comités d'orientations thématiques et de comités d'orientations territoriaux pour chaque région métropolitaine. Le démarrage du COP est prévu pour le début de l'année 2020 permettant ainsi de prendre en compte les conclusions de la démarche Action publique 2022. Il devra intégrer les ODD.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé ou nature de la dépense	LFI 2020		PLF 2021	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
113 – Paysages, eau et biodiversité	0	0	700	750
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	700	750
159 – Expertise, information géographique et météorologie	196 695	196 695	191 069	191 069
Subvention pour charges de service public	196 695	196 695	191 069	191 069
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	0	0	0	0
181 – Prévention des risques	200	200	0	0
Subvention pour charges de service public	0	0	0	0
Dotation en fonds propres	0	0	0	0
Transfert	200	200	0	0
Total	196 895	196 895	191 769	191 819

L'écart entre le montant de la subvention pour charges de service public (SCSP) inscrit dans le tableau de financement de l'Etat au titre de la LFI 2020 et le montant figurant dans les comptes de l'opérateur s'explique par la mise en réserve initiale et l'impact des amendements votés entre le PLF et la LFI 2020. Le montant de la SCSP inscrit en PLF 2021 pour le Cérema s'élève à 191 069 k€.

Le montant de transfert de 700 k€ en provenance du P113 relève de la prévision 2020 des commandes de ce programme auprès du Cérema (prestation de services).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	(en ETPT)	
	LFI 2020	PLF 2021
	(1)	
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 644	2 592
– sous plafond	2 594	2 507
– hors plafond	50	85
<i>dont contrats aidés</i>		
<i>dont apprentis</i>	13	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		
– rémunérés par l'État par ce programme		
– rémunérés par l'État par d'autres programmes		
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		

(1) LFI ou LFR le cas échéant

Au titre de l'année 2020, le schéma d'emplois du CEREMA s'établit à - 101 ETP (en ETP = ETPT), le plafond d'emploi étant fixé à 2 594 ETPT.

En PLF 2021, le plafond d'emplois est fixé à 2 507 ETPT et le schéma d'emplois 2021 est à - 87 ETP (ETP=ETPT). Les emplois hors plafond sont fixés à 85 ETPT et correspondent à des emplois non pérennes et financés sur fonds propres.